

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE : AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE	5
BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION	6
PRÉSENTATION DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE	6
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	8
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET TITRE	9
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
PROGRAMME AGRICULTURE	12
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	13
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	15
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	19
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	19
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	22
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	22
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	23
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE	24
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	24
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	24
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	26
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	27
BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS	28
PROGRAMME ÉLEVAGE	33
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	34
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	34
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	35
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	38
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	38
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	39
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	40
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	40
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	40
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE	41
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	41
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	41
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	42
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	43
PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE	44

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	45
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	45
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	47
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	50
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	50
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	52
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	53
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	53
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	53
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE	54
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	54
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	54
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	56
 PROGRAMME DÉVELOPPEMENT RURAL	 57
 BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	 58
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	58
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	61
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	63
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	63
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	64
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	65
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	65
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	65
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE	66
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	66
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	66
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	68
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	69
BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS	70
 PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE AGRICOLE	 72
 BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	 73
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	73
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	75
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	77
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	77
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	78
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	79
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	79
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	79
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE	80
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	80
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	80

MISSION AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, CHARGÉ DE LA VALORISATION DE LA RURALITÉ**.

La mission est également portée par le **MINISTRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME**.

PRÉSENTATION DE LA MISSION

La mission interministérielle Agriculture, Élevage et Pêche est portée conjointement par (1) le Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire, chargé de la Valorisation de la ruralité et (2) le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission Agriculture, Élevage et Pêche a pour vocation de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de développement rural.

PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les principaux textes de référence sont :

- La loi n°22/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise ;
- La loi n°23/2008 du 10 décembre 2008 portant Politique de Développement Agricole Durable ;
- La loi n°21/2005 du 10 janvier 2006 portant loi d'Orientation de la Stratégie du Développement économique et Social en République gabonaise ;
- La loi n°02/2013 du 06 Février 2013 portant Extension du Régime Fiscal et Douanier Incitatif en faveur des Exploitants Agricoles ;
- Le décret n°0294/PR/MAEPDR du 30 juin 2010 portant Attributions et Réorganisation du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural ;
- Le décret n°334/PR/MAEPDR du 28 février 2013, portant attributions et réorganisation du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural.

Le cadre institutionnel s'est enrichi de cinq (5) projets de décret suivants :

- Le décret n°00149/PR/MAEPA du 7 juin 2021 portant création et organisation de la Zone Agricole à forte Productivité de Andem ;
- Le décret n°00150/PR/MAEPA du 7 juin 2021 portant création et organisation de la Zone Agricole à forte Productivité de Bifoun Abanga ;
- Le décret n°00151/PR/MAEPA du 7 juin 2021 portant création et organisation de la Zone Agricole à forte Productivité de Kango ;
- Le décret n°00152/PR/MAEPA du 7 juin 2021 portant création et organisation de la Zone Agricole à forte Productivité d'Idemba ;
- Le décret n°00153/PR/MAEPA du 7 juin 2021 portant création et organisation de la Zone Agricole à forte Productivité de Mboukou.

PRINCIPALES RÉFORMES

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif à l'horizon 2025 :

- La réduction de 50% des importations ;
- La production de 430 000 tonnes de manioc ;
- La production de 340 000 tonnes de plantain ;
- La production de 50 000 tonnes de volaille ;
- La production de 160 000 tonnes œufs ;
- Cultiver 100 000 hectares de surface agricole supplémentaire ;
- Former 900 personnes ;
- Cultiver 7 000 hectares de sucre ;
- Transformer 25 000 tonnes de Thon

Pour y parvenir, il est important d'entretenir une communication mutuelle et permanente entre les acteurs pour s'approprier le Plan de l'agriculture, élevage, pêche et développement rural contenu dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) et du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT).

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS RÉPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : RENDRE ACCESSIBLE ET SÉCURISER LES TERRES AGRICOLES DANS LES 9 PROVINCES	Nombre de titres fonciers délivrés	Nombre	111	500	05	- 495	1 500 (cumulé)
	Taux de terres sécurisées	%	0,87	45	3,7	- 41,3	100 (cumulé)
	Taux d'affectation des terres agricoles	%	10	25	0	- 25	100 (cumulé)
N°2 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DES GABONAIS DANS LE SECTEUR ÉLEVAGE	Nombre de gabonais formés	Nombre	0	200	476	+ 276	200
	Taux d'insertion des gabonais dans les métiers d'élevage	%	0	40	29	- 11	100
N°3 : AUGMENTER LE VOLUME DES DÉBARQUEMENTS DE PRODUITS HALIEUTIQUES DE LA ZEE GABONAISE	Volume des captures de la pêche thonière débarqué	Tonnes	0	10 000	0	- 10 000	30 000
	Volume des captures de la pêche industrielle débarqué	Tonnes	5 000	11 000	6 000	- 5 000	33 000
	Volume des captures de la pêche artisanale maritime débarqué	Tonnes	15 000	25 000	17 000	- 8 000	75 000
N°4 : SÉCURISER LES ZONES AGRICOLES A FORTE PRODUCTIVITÉ (ZAP) SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE	Nombre d'hectares de terres agricoles sécurisés	Nombre	0	100 000	12 000	- 88 000	150 000
N°5 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS	Pourcentage d'agents du programme soutien dotés d'une fiche de poste renseignée et validée	%	0	70%	0	- 70%	NA
	Taux d'avancement dans l'élaboration des référentiels de métiers du secteur	%	0	75%	0	- 75%	NA
	Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation pluriannuel du Ministère	%	0	100%	0	- 100%	NA

Source de données : DGA, DGE, DGPA, DGDR et DCRH.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.164 : Agriculture	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	167 207 509	141 351 333	25 856 176	167 207 509	141 351 333	25 856 176
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	3 536 640 286	986 167 550	2 550 472 736	3 536 640 286	986 167 550	2 550 472 736
3.164.3 : Production et protection des végétaux	105 251 491	62 538 764	42 712 727	105 251 491	62 538 764	42 712 727
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	126 046 000	6 000 000	120 046 000	126 046 000	6 000 000	120 046 000
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	1 951 401 402	258 625 000	1 692 776 402	1 951 401 402	258 625 000	1 692 776 402
3.171 : Élevage	229 023 400	66 856 450	162 166 950	229 023 400	66 856 450	162 166 950
3.171.1 : Productions animales	163 084 281	35 199 600	127 884 681	163 084 281	35 199 600	127 884 681
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	65 939 119	31 656 850	34 282 269	65 939 119	31 656 850	34 282 269
3.178 : Pêche et aquaculture	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070
3.178.1 : Pêche industrielle	777 103 253	46 950 000	730 153 253	777 103 253	46 950 000	730 153 253
3.178.2 : Pêche artisanale	902 308 817	11 200 000	891 108 817	902 308 817	11 200 000	891 108 817
3.178.3 : Aquaculture	46 000 000	36 800 000	9 200 000	46 000 000	36 800 000	9 200 000
3.178.4 : Évaluation de la ressource	10 000 000	8 000 000	2 000 000	10 000 000	8 000 000	2 000 000
3.178.5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000	12 000 000	3 000 000
3.185 : Développement rural	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586
3.185.1 : Organisation et Encadrement du monde rural	3 694 034 373	966 094 779	2 727 939 594	3 694 034 373	966 094 779	2 727 939 594
3.185.2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	852 298 992	886 006 000	- 33 707 008	852 298 992	886 006 000	- 33 707 008
3.192 : Pilotage et soutien à la politique agricole	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540
3.192.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	134 039 578	80 998 912	53 040 666	134 039 578	80 998 912	53 040 666
3.192.2 : Coordination administrative	2 329 785 874	31 690 000	2 298 095 874	2 329 785 874	31 690 000	2 298 095 874
3. Agriculture, Élevage et Pêche	14 876 140 975	3 601 278 788	11 274 862 187	14 876 140 975	3 601 278 788	11 274 862 187

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Dans la loi de finances rectificative 2021, un montant total de **14 876 140 975 FCFA** a été inscrit et autorisé en AE/CP. Un montant de **3 601 278 788 FCFA** a été exécuté avec un écart de l'ordre de **11 274 862 187 FCFA**, ce qui représente un taux de **24,21%**.

Cependant, il faut indiquer que l'écart qui apparaît représente exclusivement :

- La réserve obligatoire d'un montant global estimé à **1 186 169 660 FCFA** ;
- Les crédits n'ayant pas été exécutés avant la décision de clôture des engagements budgétaires ;
- Les crédits du titre 2 pour la couverture de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente dont le niveau d'exécution n'est pas retracé par les différents programmes ;
- L'exécution moyen des crédits d'investissement de l'ordre à **2 145 767 553 FCFA**.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.164 : Agriculture	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 126 405 132	-	2 126 405 132	2 126 405 132	-	2 126 405 132
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	165 599 950	- 65 599 950	100 000 000	165 599 950	- 65 599 950
Titre 4. Dépenses de transfert	430 152 059	315 315 147	114 836 912	430 152 059	315 315 147	114 836 912
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
3.171 : Élevage	229 023 400	66 856 450	162 166 950	229 023 400	66 856 450	162 166 950
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	138 662 400	-	138 662 400	138 662 400	-	138 662 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	53 799 600	21 200 400	75 000 000	53 799 600	21 200 400
Titre 4. Dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
3.178 : Pêche et aquaculture	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 606 712 070	-	1 606 712 070	1 606 712 070	-	1 606 712 070
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	80 000 000	20 000 000	100 000 000	80 000 000	20 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	43 700 000	34 950 000	8 750 000	43 700 000	34 950 000	8 750 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
3.185 : Développement rural	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 335 092 688	-	1 335 092 688	1 335 092 688	-	1 335 092 688
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	69 875 000	- 19 875 000	50 000 000	69 875 000	- 19 875 000
Titre 4. Dépenses de transfert	480 912 677	610 225 776	- 129 313 099	480 912 677	610 225 776	- 129 313 099
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 680 328 000	1 172 000 003	1 508 327 997	2 680 328 000	1 172 000 003	1 508 327 997
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
3.192 : Pilotage et soutien à la politique agricole	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 313 825 452	-	2 313 825 452	2 313 825 452	-	2 313 825 452
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	112 688 912	37 311 088	150 000 000	112 688 912	37 311 088
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
3. Agriculture, Élevage et Pêche	14 876 140 975	3 601 278 788	11 274 862 187	14 876 140 975	3 601 278 788	11 274 862 187
Dont :						

Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	7 520 697 742	-	7 520 697 742	7 520 697 742	-	7 520 697 742
Titre 3. Dépenses de biens et services	475 000 000	481 963 462	- 6 963 462	475 000 000	481 963 462	- 6 963 462
Titre 4. Dépenses de transfert	970 125 736	973 547 773	- 3 422 037	970 125 736	973 547 773	- 3 422 037
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 910 317 497	2 145 767 553	3 764 549 944	5 910 317 497	2 145 767 553	3 764 549 944
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

L'exécution des dépenses globales par titres se présente ainsi qu'il suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : les charges du personnel représentent un montant global de **7 520 697 742 FCFA** inscrits en loi de finances rectificative 2021. Il est à noter que le niveau d'exécution des crédits du titre 2 n'est pas retracé. Cependant, ils font l'objet d'une gestion centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à **475 000 000 FCFA** inscrits en loi de finances rectificative 2021. Un montant global de **481 963 462 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **101,47 %**. Un écart de l'ordre de **- 6 963 462 FCFA** est observé.
- Titre 4. Dépenses de transfert : au titre de l'année 2021, un montant global de **970 125 736 FCFA** est inscrit en loi de finances. **973 547 773 FCFA** ont été exécutés, soit un taux global de **100,35 %**, et un écart de l'ordre de **- 3 422 037 FCFA**.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant global de **5 910 317 497 FCFA** inscrit en loi de finances 2021, **2 145 767 553 FCFA** a été exécuté. Ce qui représente un taux de **36,31 %**. Ce taux d'exécution s'explique par un faible niveau d'exécution du montant des Financements Extérieurs (FINEX).

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3	-			
Titre 4	+ 240 089 270			
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	+ 240 089 270			

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission « Agriculture, Élevage et Pêche » retrace un transfert des crédits de l'ordre de **240 089 270 FCFA** en AE et CP et se présente comme suit :

- Titre 4. Dépenses de transferts :

Un transfert des crédits de **240 089 270 FCFA** du programme Dotation pour dépenses à caractère politique au profit du programmes Pêche et Aquaculture.

PROGRAMME AGRICULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Agriculture renferme les activités de production agricole dont l'objectif est le renforcement de la sécurité alimentaire, la réduction significative des importations des produits alimentaires et enfin la contribution à la diversification de notre économie à travers le nouveau mode opératoire de l'agriculture.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme Agriculture, piloté par le Directeur Général de l'agriculture est opérationnel grâce à trois directions techniques, aux services déconcentrés et aux opérateurs.

Le domaine agricole comprend trois grandes filières : la ceinture périurbaine de sécurité alimentaire, la filière des cultures vivrières et la filière agroindustrielle.

Des partenaires contribuent au Programme Agriculture. C'est le cas de la FAO, le CENAREST, l'IRAF, IRAD (Cameroun), IITA(Nigéria), le CARBAP (Cameroun), AFRICARICE (Bénin).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme Agriculture renferme cinq (5) actions suivantes :

ACTION N° 1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles

L'action caractérisation et sécurisation des zones agricoles s'occupe des aspects liés à l'élaboration de la cartographie des sols. Elle est coordonnée par la direction de la pédologie.

ACTION N° 2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences

Elle renferme les politiques sectorielles en matière d'introduction, de production, de diffusion et de protection des semences ; y compris le contrôle de la qualité des semences. Elle est coordonnée par la direction de la semence.

ACTION N° 3 : Production et protection des végétaux

Cette action renferme les aspects liés aux propositions et à l'exécution des mesures visant la protection des végétaux et la production agricole. Elle est coordonnée par la direction de la production et de la protection des végétaux.

ACTION N° 4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles

Elle est supervisée par la direction de la production et de la protection des végétaux. Elle vise les activités post récoltes.

ACTION N° 5 : Sécurité alimentaire

Cette action est essentiellement coordonnée par l'AGASA. Elle vise à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la protection de la santé des consommateurs.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

L'état des lieux et le diagnostic mettent en évidence les éléments structurants de la situation actuelle :

- le Gabon dispose d'un potentiel de 5,2 millions d'hectares de terres à vocation agricole mais les surfaces effectivement exploitées représentent environ 1% de la superficie du pays ;
- l'agriculture n'occupe qu'un sixième de la population et perd année après année des actifs ;
- le Gabon a une tradition agricole mais une faiblesse de l'entrepreneuriat ; il y a une insuffisance de financement des projets d'exploitation agricole ;
- la population rurale qui est active dans l'agriculture vieillit mais intègre progressivement les méthodes modernes de production (mécanisation, engrais, semences sélectionnées) permettant d'augmenter les surfaces et les rendements ;
- les aménagements agricoles et les infrastructures associées sont faibles ;

- les modules de formation agricole ne sont pas suffisamment développés et les structures d'encadrement technique de la production agricole sont faibles ;
- la production agricole est focalisée pour l'essentiel sur les cultures vivrières et de façon extensive sur des petites surfaces et sans apports d'intrants ;
- la production agricole s'améliore progressivement avec les investissements massifs en cours ;
- l'agro-industrie n'est représentée que par quelques rares entreprises SUCAF-Gabon pour le sucre, la SIAT Gabon et OLAM Gabon pour l'huile de palme et l'hévéa.
- le Gabon importe pour plus de 450 milliards de FCFA de produits alimentaires pour nourrir sa population.

Depuis quelques années, l'État s'est efforcé d'inverser la tendance et de redonner un élan aux activités agricoles en :

- créant un cadre institutionnel incitatif pour les investisseurs ayant l'agrément technique, pour les jeunes agriculteurs diplômés voulant s'installer mais aussi pour les agriculteurs déjà en exercice ;
- voulant conduire une politique d'aménagement d'hameaux de producteurs, de création d'agropoles ;
- mettant en œuvre le programme Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés (GRAINE) sur l'ensemble du territoire ;
- définissant quatre (4) Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) afin d'orienter le développement des productions ;
- rendant plus opérationnels les agences du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation telles que : l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) et l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;

Par contre, aucune banque agricole n'existe.

ENJEUX

- Enjeu 1 : valoriser le potentiel agricole, assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- Enjeu 2 : gérer les conflits fonciers et homme-faune ;
- Enjeu 3 : augmenter la part de l'agriculture dans le PIB du Gabon.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : RENDRE ACCESSIBLE ET SECURISER LES TERRES AGRICOLES DANS LES 9 PROVINCES

OBJECTIF N°2 : PARVENIR, D'ICI A 2023, A AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SYSTEME NATIONAL SEMENCIER

OBJECTIF N°3 : PARVENIR, D'ICI A 2023, A INTENSIFIER LA SELECTION ET LA DIFFUSION DES SEMENCES AMELIORÉES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : RENDRE ACCESSIBLE ET SECURISER LES TERRES AGRICOLES DANS LES 9 PROVINCES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir délivré 500 titres fonciers ;
- Résultat annuel N°2 : avoir sécurisé 45% de terres agricoles ;
- Résultat annuel N°3 : avoir affecté 25% de terres agricoles.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 5 titres fonciers de 550 403 ha délivrés ;
- Résultat annuel N°2 : 3,7% des terres agricoles sécurisées ;
- Résultat annuel N°3 : 0% des terres agricoles affectées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de titres fonciers délivrés	Nombre	-	111	500	05	- 495	1 000	1 500 (cumulé)
Taux de terres sécurisées	%	NA	0,87	45	3,7	- 41,3	65	100 (cumulé)
Taux d'affectation des terres agricoles	%	-	10	25	0	- 25	50	100 (cumulé)

Source de données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

De l'objectif stratégique de rendre accessible et sécuriser les terres agricoles dans les 9 provinces, il était attendu en 2021 des résultats d'avoir délivrés 500 titres fonciers, sécurisées 45% et affectées 25% des terres agricoles. En fin d'année 2021, 5 titres fonciers ont été délivrés au Ministère correspondant au résultat annuel 1, le résultat annuel 2 correspond à 3,3% des terres agricoles avec 0% des terres agricoles affectées aux exploitants agricoles en rapport au résultat annuel 3.

- **Résultat annuel °1 :** Pour développer l'agriculture du Gabon, le Ministère en charge de l'agriculture a opté pour la création des ZAP dans toutes les provinces du Gabon. Ce processus à plusieurs étapes prend du temps. En effet, pour régulariser une Zone à forte Productivité Agricole (ZAP), une demande est adressée à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT), celle-ci est examinée pour éviter le contentieux sur le terrain. A la fin de l'examen, la terre est attribuée au Ministère qui entame de nouveau le processus de sa régularisation. Ce processus bien complexe fait que le nombre de titres fonciers obtenus soient inférieur au nombre sollicité. C'est pourquoi pour la seule année 2021, le Ministère n'a pu obtenir que 05 titres fonciers correspondant à 55 403 ha, d'où les écarts obtenus de -495 titres fonciers.
- **Résultat annuel °2 :** Par rapport à ce résultat, le Ministère en charge de l'Agriculture avait demandé à la CNAT 1 500 000 ha terres agricoles pour relancer l'agriculture Gabonaise. A ce jour, 13 000 ha ont été attribuées antérieurement et au cours de l'année 2021, 55 403 ha ont été attribuées et sécurisées, 30 050 sont en cours de régularisation. Ainsi, en considérant les 1 500 000 ha comme des terres agricoles, il s'avère que 3,7% seulement des terres ont été attribuées sur 45% prévus pour 2021. Aussi, les explications du paragraphe précédent sont valables pour le résultat annuel 2.
- **Résultat annuel °3 :** Le processus d'attribution et de sécurisation des terres des ZAP a commencé récemment en 2020, il s'est poursuivi par l'attribution des terres au Ministère par la CNAT. Le Ministère à son tour a entamé la régularisation des terres attribuées en obtenant les titres fonciers. Ainsi, 2021 a été l'année d'obtention des titres fonciers. Le processus doit se poursuivre avec les affectations aux exploitants agricoles qui vont sûrement se faire au cours de 2022. C'est pourquoi, le résultat 3 indique 0% d'affectation.

Cependant, pour cet objectif stratégique spécifique, le RUO pédologique responsable de l'unité n'a pas reçu un budget pour la mise en œuvre. Les résultats déclinés ci-dessus proviennent des subventions de l'Etat pour la mise en place des ZAP et de la requête adressée par le Ministère au CNAT pour la mise à disposition de 1,5 millions d'ha de terre agricole.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les actions permettant l'atteinte de l'objectif étaient : (1) d'élaborer des textes définissant les procédures d'attribution des terres agricoles, (2) de mener une campagne nationale de régulation du foncier agricole, (3) de répertorier et d'identifier avec les parties prenantes les terres propices à l'agriculture (autorités locales, population...), (4) de définir les critères d'attribution des terres agricoles et leur usage et (5) de collaborer avec les administrations concernées (CNAT, IRAF, DGDR, AGEOS et l'ADAG). Dans le cas de 2021, l'objectif stratégique a été et sera maintenu car étant un processus permettant au Ministère de disposer des terres agricoles dans tout le territoire national, il continue jusqu'en 2023.

Malgré l'absence de budget pour cet objectif à l'unité opérationnelle pédologie, les autres entités ont contribué à atteindre les résultats. C'est pourquoi, on peut observer une légère variation positive de l'objectif. Cependant il serait mieux que le RUO dispose des moyens pour sa réalisation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : PARVENIR, D'ICI A 2023, A AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SYSTEME NATIONAL SEMENCIER

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir élaboré dix (10) textes d'application sur la loi semencière ;
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en place un (1) catalogue national des semences.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Six (06) projets de texte élaboré pour l'application de la semencière ;
- Résultat annuel N°2 : aucun catalogue national des semences mis en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes d'application de la loi semencière élaborés	Nombre	0	3	10	06	- 04	10	20
Taux de réalisation du catalogue national des semences	%	0	5	70	10	- 60	90	100

Source de données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

De l'objectif stratégique 2 ci-dessus, il était prévu d'aboutir en fin 2021 à dix (10) textes d'applications sur la loi semencière et d'avoir mis en place un catalogue national des semences. A l'issu de l'évaluation annuelle de l'objectif, il apparait que six (06) projets de textes ont été réalisés et aucun catalogue de semences mis en place.

- Résultat annuel°1 : Celui-ci ne demande pas une grande mobilisation des ressources financières, mais une équipe dynamique et organisée. Les quatre (04) textes non élaborés s'expliquent par le fait que lors de l'initiation de ce travail, la loi semencière elle-même n'était pas encore sortie. La Direction des semences en charge de son élaboration ne savait pas la forme que celle-ci allait prendre lors sa promulgation. En sortant sous forme de loi en juin 2021, six (06) projets de texte ont été initiés, il s'agit de :
 - Projet de décret fixant les modalités et critères d'inscription d'une variété au catalogue officiel gabonais des espèces et variétés végétales ;
 - Projet d'arrêté portant attribution d'une indemnité de session aux membres du conseil national semencier ;
 - Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National Semencier (CNS) ;
 - Projet de décret portant statuts de service semencier ;
 - Décret portant création et organisation du catalogue officiel Gabonais des espèces et variétés végétales en abrégé COGEVV
 - Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du fonds d'Appui au secteur Semencier.
- Résultat annuel °2 : Par contre ce résultat n'a pas été atteint. La réalisation des activités permettant de l'obtenir dépend de l'objectif stratégique 3. Si les résultats annuels de cet objectif n'ont pas être atteints, le résultat annuel 2 de l'objectif stratégique 2 ne sera pas atteint non plus.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les actions permettant l'atteinte de l'objectif stratégique 2 étaient : (1) Élaborer des avant-projets de textes d'application de la loi semencière, (2) d'Organiser un atelier de validation des propositions de textes d'application, (3) de Mener des missions de prospections pour la caractérisation des espèces en vue de l'élaboration du catalogue national et la création des banques de données et d'Imprimer et diffuser le catalogue national des semences. Dans le cas de 2022, l'objectif stratégique sera revu afin de tenir compte de l'interdépendance avec l'objectif stratégique 3. La mise en place d'un catalogue est un processus complexe qui donne de réels résultats après plusieurs années.

Cependant, il est indispensable de noter que les avancés observés ci-dessus sont dus au fait de la grande volonté de travail de la Direction Générale de l'agriculture. L'Unité Opérationnel n'a pas eu des ressources financières permettant d'atteindre les résultats escomptés.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PARVENIR, D'ICI A 2023, A INTENSIFIER LA SELECTION ET LA DIFFUSION DES SEMENCES AMELIORÉES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir introduit et diffusé cinq (5) variétés améliorées de riz ;
- Résultat annuel N°2 : avoir introduit et diffusé cinq (5) variétés améliorées de maïs ;
- Résultat annuel N°3 : avoir inscrit au catalogue cinq (5) variétés de manioc ;
- Résultat annuel N°4 : avoir inscrit au catalogue cinq (5) variétés de banane plantain ;
- Résultat annuel N°5 : avoir redynamisé deux (2) structures semencières locales au niveau national ;
- Résultat annuel N°6 : avoir mise en place deux (2) champs semenciers dans chaque bassin de production.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune variété améliorée de riz introduite et diffusée ;
- Résultat annuel N°2 : Aucune variété améliorée de maïs introduite et diffusée ;
- Résultat annuel N°3 : aucune variété de manioc inscrite au catalogue
- Résultat annuel N°4 : aucune variété de banane plantain inscrit au catalogue
- Résultat annuel N°5 : aucune structure semencière locale au niveau national n'a été redynamisée ;
- Résultat annuel N°6 : aucun champ semencier dans chaque bassin de production n'a été mis en place

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de variétés améliorées de riz introduites et diffusées	Nombre	0	0	5	0	- 5	5	10
Nombre de variétés améliorées de maïs introduites et diffusées	Nombre	0	0	3	0	- 3	2	5
Nombre de variétés de manioc inscrites au catalogue	Nombre	0	0	5	0	- 5	5	10
Nombre de variétés de plantains inscrites au catalogue	Nombre	0	0	5	0	- 5	5	10
Nombre de structures semencières redynamisées	Nombre	0	0	2	0	- 2	2	4
Nombre de champs semenciers dans chaque bassin de production mise en place	Nombre	0	0	2	0	- 2	2	4

Source de données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'obtention des résultats de l'objectif stratégique 3 dépend de plusieurs structures, celles du Ministère en charge de l'Agriculture (ADAG à travers les CIAM, le PDAR et PAPG1) et celles du Ministère en charge de la Recherche (CNAREST à travers l'IRAF). Ces structures doivent avoir des programmes communs de sorte que les résultats de la recherche sont exploités par les structures du Ministère.

De plus, la structure de multiplication, d'adaptation et d'introduction du Ministère en charge de l'agriculture n'est plus fonctionnelle depuis des années. Pour l'introduction et la diffusion des variétés, les structures censées réaliser ce travail sont complètement à l'abandon. Les espoirs résident au niveau des projets (PDAR et PAPG1) prévus mettre les champs semenciers en place. Ainsi, pour atteindre les six (06) résultats annuels prévus par l'objectif stratégique 3, il est important de réhabiliter le CIAM.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique 3, les actions stratégiques étaient :

- Réhabiliter le Centre d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du matériel végétal (CIAM) ;
- Élaborer un programme national de production des semences pour les cultures prioritaires de Riz, maïs, manioc, banane plantain ;
- Former et renforcer les facilitateurs pour la mise en œuvre des Champs- École-Paysans (CEP) ;
- Renforcer les capacités des producteurs à travers les CEP ;
- Mettre en place des parcelles de multiplication des semences ;
- Faire l'inventaire des cultivars existants dans les différents bassins de production ;
- Introduire de nouvelles variétés pour validation (avec la possibilité d'introduction de boutures certifiées).

Pour prétendre atteindre l'objectif stratégique 3 qui s'inscrit dans le long terme, il serait primordial de satisfaire aux préalables consistant à réhabiliter le CIAM et mettre en place un cadre synergique entre le CNAREST et le CIAM.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	167 207 509	141 351 333	25 856 176	167 207 509	141 351 333	25 856 176
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel			-			-
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 500 000	12 399 950	3 100 050	15 500 000	12 399 950	3 100 050
Titre 4. Dépenses de transfert	151 707 509	128 951 383	22 756 126	151 707 509	128 951 383	22 756 126
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	3 536 640 286	986 167 550	2 550 472 736	3 536 640 286	986 167 550	2 550 472 736
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	290 650 789		290 650 789	290 650 789	-	290 650 789
Titre 3. Dépenses de biens et services	16 000 000	12 400 000	3 600 000	16 000 000	12 400 000	3 600 000
Titre 4. Dépenses de transfert			-			-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.164.3 : Production et protection des végétaux	105 251 491	62 538 764	42 712 727	105 251 491	62 538 764	42 712 727
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel			-			-
Titre 3. Dépenses de biens et services	28 500 000	22 800 000	5 700 000	28 500 000	22 800 000	5 700 000
Titre 4. Dépenses de transfert	76 751 491	39 738 764	37 012 727	76 751 491	39 738 764	37 012 727
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	126 046 000	6 000 000	120 046 000	126 046 000	6 000 000	120 046 000
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel			-			-
Titre 3. Dépenses de biens et services	14 500 000	6 000 000	8 500 000	14 500 000	6 000 000	8 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	111 546 000	-	111 546 000	111 546 000	-	111 546 000
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	1 951 401 402	258 625 000	1 692 776 402	1 951 401 402	258 625 000	1 692 776 402
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 835 754 343		1 835 754 343	1 835 754 343	-	1 835 754 343
Titre 3. Dépenses de biens et services	25 500 000	112 000 000	- 86 500 000	25 500 000	112 000 000	- 86 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	90 147 059	146 625 000	- 56 477 941	90 147 059	146 625 000	- 56 477 941
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-

Titre 6. Autres dépenses			-			-
Total pour le programme Agriculture	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041	5 886 546 688	1 454 682 647	4 431 864 041
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 126 405 132	-	2 126 405 132	2 126 405 132	-	2 126 405 132
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	165 599 950	- 65 599 950	100 000 000	165 599 950	- 65 599 950
Titre 4. Dépenses de transfert	430 152 059	315 315 147	114 836 912	430 152 059	315 315 147	114 836 912
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947	3 229 989 497	973 767 550	2 256 221 947
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 5 886 546 688 en LFR, un montant total estimé à 1 454 682 647 FCFA a été exécuté avec un écart global de 4 431 864 041 FCFA. Ainsi le taux d'exécution du programme se situe à 24,71 %. Cette exécution se répartit par titre comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 2 126 405 132 FCFA inscrit en LFR 2021. Cette masse salariale concerne exclusivement la rémunération de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente exécutée en gestion centralisée et non retracée dans les programmes.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de 100 000 000 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2021. Un montant de 165 599 950 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 165,60 %. Un écart de 65 599 950 FCFA est constaté.
- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de 430 152 059 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2021, au total 315 315 147 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 73,30 %. L'écart constaté ici de 114 836 912 FCFA représente le montant de la réserve obligatoire chiffré à 64 522 809 FCFA et une partie des subventions aux organismes publics personnalisés non exécutées.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant total de 3 229 989 497 FCFA inscrit en LFR 2021, au total 973 767 550 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 30,15 %. L'écart constaté ici de 2 256 221 947 FCFA représente le montant de la réserve obligatoire chiffré à 516 798 320 FCFA et le montant des Financements Extérieurs (FINEX) du Programme GRAINE phase 2 non exécuté.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme n'ont été répertoriés.

Virements

Pas de virements de crédits.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
3.164 : Agriculture	3.1 : Agriculture	Titre 4	94 814 000	94 000 000
3.164 : Agriculture	3.1 : Agriculture	Titre 3	4 800 000	98 800 000
Total des Transferts			.	98 800 000.

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 4 : Dépenses de transferts.

- Transfert de crédits d'un montant total de **94 000 000 FCFA** du titre 4 vers le titre 3 du programme agriculture

Annulations

Le programme n'a effectué aucune annulation de crédits.

Reports

Pas de report de crédits constaté au sein du programme.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication des évolutions :

Tableau de l'évolution des effectifs non renseigné par le Programme.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateurs :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-	-	-	-
Total pour l'opérateur AGASA	-	-	-	-
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-	-	-	-
Total pour l'opérateur IGAD	-	-	-	-
Total pour le programme	-	-	-	-

Source des données : AGASA et IGAD

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Données non fournies par les opérateurs concernés.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 126 405 132	2 126 405 132	0	0	2 126 405 132	2 126 405 132
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 126 405 132	2 126 405 132	0	0	2 126 405 132	2 126 405 132

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond à la solde permanente et la MONP dont l'exécution n'est pas imputable au Programme.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.164.1 - Caractérisation et sécurisation des zones agricoles	15 500 000	15 500 000	12 399 950	12 399 950	3 100 050	3 100 050
Activités : Conception et évaluation de politiques	7 500 000	7 500 000	5 999 950	5 999 950	1 500 050	1 500 050
Activités : Animation et pilotage des Services déconcentrés	8 000 000	8 000 000	6 400 000	6 400 000	1 600 000	1 600 000
3.164.2 - Introduction, production, certification et diffusion des semences	16 000 000	16 000 000	12 400 000	12 400 000	3 600 000	3 600 000
Activités : Communication et sensibilisation externe	8 000 000	8 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Activités : Animation et pilotage des Services déconcentrés	8 000 000	8 000 000	6 400 000	6 400 000	1 600 000	1 600 000
3.164.3 - Production et protection des végétaux	28 500 000	28 500 000	22 800 000	22 800 000	5 700 000	5 700 000
Activités : Appui et assistance aux acteurs des filières agricoles	14 500 000	14 500 000	11 600 000	11 600 000	2 900 000	2 900 000
Activités : Animation et pilotage des Services déconcentrés	14 000 000	14 000 000	11 200 000	11 200 000	2 800 000	2 800 000
3.164.4 - Transformation et commercialisation des produits agricoles	14 500 000	14 500 000	6 000 000	6 000 000	8 500 000	8 500 000
Activités : Coordination des activités des différents acteurs dans le champ d'action du programme / suivi de l'exécution des politiques	6 500 000	6 500 000	0	0	6 500 000	6 500 000
Activités : Animation et pilotage des Services déconcentrés	8 000 000	8 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	2 000 000
3.164.5 - Sécurité alimentaire	25 500 000	25 500 000	112 000 000	112 000 000	- 86 500 000	- 86 500 000
Activités : Communication et sensibilisation externes	13 000 000	13 000 000	102 000 000	102 000 000	- 89 000 000	- 89 000 000
Activités : Animation et pilotage des Services déconcentrés	12 500 000	12 500 000	10 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	165 599 950	165 599 950	- 65 599 950	- 65 599 950

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 : Production agricole. Montant global exécuté : **125 599 950 FCFA.**

ACTION 1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles

UO 3.164.A1.K2 : Pédologie. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 5 999 950 FCFA pour deux (2) dossiers de dépenses relatives aux fournitures de bureaux diverses.

ACTION 2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences

UO 3.164.A1.K3 : Semences. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 6 000 000 FCFA pour deux (2) dossiers de dépenses à savoir :

- Fournitures informatiques : 3 000 000 FCFA ;
- Fournitures de bureaux diverses : 3 000 000 FCFA.

ACTION 3 : Production et protection des végétaux

UO 3.164.A1.K1 : Production et protection des végétaux. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 11 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives au **SPG** / Atelier d'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la riziculture au Gabon.

ACTION 5 : Sécurité Alimentaire

UO 3.164.A1.K2 : Pédologie. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 98 800 000 FCFA pour quatre (4) dossiers de dépenses relatives aux :

- SPG / Atelier préparatoire de la réflexion sur la mise en place d'un système intégré des données agricoles : 35 000 000 FCFA ;
- SPG / Formation complémentaire des apprenants stagiaires à Tchibanga : 25 000 000 FCFA ;
- SPG / Séminaire de formation et d'information sur l'usage des pesticides hautement ou moyennement dangereux : 17 800 000 FCFA ;
- SPG / Atelier de validation d'un guide du maraicher et présentation à la presse nationale et internationale : 21 000 000 FCFA.

UO 3.164.A1.K3 : Semences. Dépenses ordonnancées.

- Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 3 200 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives à la papeterie.

Au niveau déconcentré

Les cinquante (50) Unités Opérationnelles (UO) déconcentrées sont concernées par les actions **1, 2, 3, 4 et 5.**

Le montant global mise à disposition pour les cinquante (50) UO déconcentrées s'élève à **40 000 000 FCFA** en vue de la réalisation de l'activité permanente : **Animation et pilotage des services déconcentrés.**

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	151 707 509	151 707 509	128 951 383	128 951 383	22 756 126	22 756 126
<i>Subvention de fonction de l'opérateur IGAD</i>	151 707 509	151 707 509	128 951 383	128 951 383	22 756 126	22 756 126
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
3.164.3 : Production et protection des végétaux	76 751 491	76 751 491	39 738 764	39 738 764	37 012 727	37 012 727
<i>Cotisation internationale FAO</i>	18 606 075	18 606 075	15 815 164	15 815 164	2 790 911	2 790 911
<i>Subvention Bureau Sous -Régional FAO</i>	28 145 416	28 145 416	23 923 600	23 923 600	4 221 816	4 221 816
<i>Cotisation internationale CARBAP</i>	30 000 000	30 000 000	-	-	30 000 000	30 000 000
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	111 546 000	111 546 000	-	-	111 546 000	111 546 000
<i>Fonds Spécial Régional de Développement Agricole (FSRDA)</i>	111 546 000	111 546 000	-	-	111 546 000	111 546 000
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	90 147 059	90 147 059	146 625 000	146 625 000	- 56 477 941	- 56 477 941
<i>Subvention de fonction de l'opérateur AGASA</i>	90 147 059	90 147 059	146 625 000	146 625 000	- 56 477 941	- 56 477 941
Total des crédits de titre 4	430 152 059	430 152 059	315 315 147	315 315 147	114 836 912	114 836 912

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

ACTION 1 : Caractérisation et sécurisation de zone

Opérateur IGAD : Subvention de fonctionnement d'un montant global de 151 077 608 FCFA inscrit dans la loi de finances rectificative 2021.

Objet – Première tranche de la subvention de fonctionnement au profit de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) :

- Montant mis à disposition : 128 951 383 FCFA ;
- Prévu au PAP : Oui ;
- Montant réglé par le Trésor : 30 951 383 FCFA.

ACTION 3 : Production et protection des végétaux

Organismes internationaux : Cotisations internationales d'un montant global de 76 751 491 FCFA inscrit dans la loi de finances rectificative 2021. Montant exécuté : 39 738 764 FCFA.

Objet :

- Paiement de la cotisation internationale au profit de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) :
 - Montants mis à disposition : 15 815 164 FCFA ;
 - Prévu au PAP : Oui ;
 - Montants réglés par le Trésor : 15 815 164 FCFA.
- Paiement de la subvention de fonctionnement au profit du Bureau sous- régional de la FAO :
 - Montants mis à disposition : 23 923 600 FCFA ;
 - Prévu au PAP : Oui ;
 - Montants réglés par le Trésor : 23 923 600 FCFA.

ACTION 5 : Sécurité Alimentaire

Opérateur AGASA : Subvention de fonctionnement d'un montant global de 90 147 059 FCFA inscrit dans la loi de finances rectificative 2021.

Objet – Première tranche de la subvention de fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire :

- Montant mis à disposition : 51 318 750 FCFA ;
- Prévu au PAP : Oui ;
- Montant réglé par le Trésor : 51 318 750 FCFA.

Objet – Deuxième tranche de la subvention de fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire :

- Montant mis à disposition : 95 306 250 FCFA ;
- Prévu au PAP : Non ;
- Montant réglé par le Trésor : 50 000 000 FCFA.

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	3 229 989 497	3 229 989 497	973 767 550	973 767 550	- 2 256 221 947	- 2 256 221 947
Programme GRAINE phase 2 - RG	400 000 000	400 000 000	840 000 000	840 000 000	440 000 000	440 000 000
Appui au Programme GRAINE (BAD) - Finex	1 500 000 000	1 500 000 000	-	-	- 1 500 000 000	- 1 500 000 000
Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba	400 000 000	400 000 000	133 767 550	133 767 550	- 266 232 450	- 266 232 450
Renforcement des capacités de l'IGAD (PID PIH)	273 420 000	273 420 000	-	-	- 273 420 000	- 273 420 000
Optimisation des techniques d'agriculture Gamba (PID PIH)	656 569 497	656 569 497	-	-	- 656 569 497	- 656 569 497
Total des crédits de titre 5	3 229 989 497	3 229 989 497	973 767 550	973 767 550	- 2 256 221 947	- 2 256 221 947

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Cette action a bénéficié d'une affectation de crédits d'un montant global de 3 229 989 497 FCFA en LFR 2021 relative à l'exécution des projets suivants :

- Programme GRAINE phase 2 – RG ;
- Appui au Programme GRAINE (BAD) – Finex ;
- Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba ;
- Renforcement des capacités de l'IGAD (PID PIH) ;
- Optimisation des techniques d'agriculture Gamba (PID PIH).

Il est à noter cependant que seuls deux projets ont connu une exécution partielle à savoir :

- Programme GRAINE phase 2 – RG :
 - Mise à disposition des Contreparties d'un montant de 840 000 000 FCFA ;
- Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba. Montant global exécuté 133 767 550 FCFA relatif à trois (3) dossiers de dépenses :
 - Matériels et serres agricoles au lycée agricole de Lebamba = 26 114 550 FCFA ;
 - Travaux d'aménagement du site du lycée agricole de Lebamba = 46 410 000 FCFA ;
 - Acquisition de deux tracteurs à roues avec accessoires pour le lycée agricole de Lebamba = 61 243 000 FCFA.

BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS

OPÉRATEUR AGENCE GABONAISE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (AGASA)

Présentation de l'opérateur

L'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire a été créée le 18 février 2011 par décret n° 292/PR/MAEDR. Le décret n°0667/PR/MAEPDR du 10 juillet 2013 est venu modifier certaines dispositions du n° 0292/PR/MAERDR.

L'AGASA est un établissement public à caractère technique et scientifique, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural. C'est une personnalité morale jouissant de l'autonomie de gestion.

La mission principale de l'AGASA est de prévenir, évaluer et contrôler les risques sanitaires et nutritionnels présents dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale depuis leur production jusqu'à leur distribution.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été formalisé entre l'Etat et l'opérateur.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'État	90 147 059	146 625 000

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

- Mise à disposition de la première tranche de la subvention de fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire d'un montant de **51 318 750 FCFA**.
- Mise à disposition de la deuxième tranche de la subvention de fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire d'un montant de **95 306 250 FCFA**.

Evaluation sur la consommation des crédits de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)

Au titre des consommations globales (ressources propres et subvention de l'Etat)

Objet	Rappel des Consommations 2020	Prévision 2021 (a)	Consommation 2021 (b) au 31 octobre	Ecart (b-a)	Commentaires
Financement des emplois de l'opérateur	704 690 109	866 052 640	882 535 746	+16 483 106	Cet écart négatif se justifie par le fait que la masse salariale réalisée ici est évaluée au 31 octobre 2021.
Fonctionnement de l'opérateur	347 583 151	303 035 476	435 327 910	+132 292 434	L'écart est expliqué par 2 faits : -l'exécution du budget de façon provisoire au 31/10/2021 ; -l'application de la recommandation du dernier Conseil d'Administration : une politique de réduction de dépenses, afin de maintenir la stabilité financière de l'Institution face à la crise
Investissements propres de l'opérateur	22 762 928	335 010 000	214 453 799	- 120 556 201	Montant provisoire au 31/10/2021.

Au titre de la contribution financière de l'Etat

Rappel des indicateurs	Rappel des crédits consommés 2020	Budget alloué en 2021 (a)	Crédits consommés en 2021 (b)	Ecart (b-a)	Commentaires
Financement des emplois de l'opérateur	-	-	-	-	-
Fonctionnement de l'opérateur	218 633 151	146 625 000	101 318 750	-45 306 250	Au 31/10/2021, le montant n'a pas atteint 50% de la prévision. Le montant devrait augmenter en fin d'année.
Investissements propres de l'opérateur	-	-	-	-	-

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : **Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, de fabrication, de conservation et de commercialisation des denrées alimentaires auprès des acteurs de l'alimentation de rue.**
 Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'acteurs recensés	3 612	2 000	2 468	+ 468
Indicateur 2 : nombre d'acteurs formés	1 888	3 000	0	- 3 000
Indicateur 3 : nombre d'acteurs suivi sur le plan sanitaire (contrôlés et inspectés)	590	2 000	2 468	+ 468
Indicateur 4 : nombre d'acteurs agréés sur le plan sanitaire et assurer le contrôle continu de ces acteurs	0	1 500	816	- 684

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur 1 : Le recours à plusieurs agents déployés sur le terrain a permis de procéder au recensement et à la sensibilisation des acteurs de l'alimentation de rue sur les bonnes pratiques d'hygiène.
- Indicateur 2 : L'Agence a décidé de mettre l'accent sur la mise aux normes et le suivi de ces acteurs déjà formés. C'est la raison pour laquelle aucun nouvel acteur n'a été formé sur les 3000 prévus en 2021.
- Indicateur 3 : En 2021, le recours à plusieurs agents déployés sur le terrain a permis de procéder au suivi sur le plan sanitaire (contrôler et inspecter) de nombreux acteurs de l'alimentation de la rue.
- Indicateur 4 : Plusieurs acteurs qui ont pourtant été formés, ne parviennent pas atteindre le niveau sanitaire nécessaire pour obtenir l'agrément sanitaire.

Objectif 2 : **Délivrer 1 815 agréments sanitaires aux établissements du secteur alimentaire**
 Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Nombre d'établissements agréés	1 117	1 815	2 378	+ 563

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : En 2021, plusieurs établissements ont été agréés en dépassant la cible annuelle fixée.

Objectif 3 : **Délivrer 12 515 certificats à l'importation**
 Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de CSVI délivrés	8 067	9 039	8 730	- 309
Indicateur 2 : Nombre de CPI délivrés	4 343	3 476	6 800	+ 3 324

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur 1 : Objectif stratégique atteint avec 15 530 certificats à l'importation délivrés.
- Indicateur 2 : Objectif stratégique atteint avec 15 530 certificats à l'importation délivrés.

Objectif 4 : Augmenter l'efficacité des PIF et plus particulièrement de rendre opérationnel le quai d'Eboro ET couvrir les PIF du Port Antares, Port Mole, Ntoun et Lekoko Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Taux d'avancement des travaux de construction du quai	-	100%	50%	- 50%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : En 2021, 2 PIF supplémentaires ont été aménagés (implantation de box à usage de bureau) : Ntoun et Port Antares. Un autre box sera installé au Port Môle, d'ici la fin de l'année. A Eboro plusieurs activités n'ont pas pu être réalisées au cours de l'année, par manque de financement : le nivellement du site, le bétonnage du site, la construction du local technique et de la plateforme et l'installation du pont bascule.

Objectif 5 : Obtenir la certification ISO 9001 Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Taux de mise en œuvre du système de management de la qualité	40%	60%	56%	- 4%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : Le projet comprend trois grandes actions dont la première est quasiment achevée :
 - ✓ Conception et mise en œuvre du système de management de la qualité selon les normes ISO 9001/17020 ;
 - ✓ Evaluation et amélioration du système ;
 - ✓ Préparation à la certification/l'accréditation.

Objectif 6 : Inspecter 2000 établissements alimentaires (hors agréage) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Nombre d'établissements inspectés	3 848	4 000	5 262	+ 1 262

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : En 2021, l'objectif a été largement atteint.

Objectif 7 : Renforcer la sécurité phytosanitaire dans la filière bois Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la police phytosanitaire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises inspectées et géolocalisées	125	165	106	- 59
Indicateur 2 : Nombre de rapports publiés (reporting)	0	1	1	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur 1 : L'écart s'explique par la délocalisation de plusieurs usines à l'intérieur du pays en zone de forêts et par la fermeture de certains établissements.
- Indicateur 2 : En 2021, le seul rapport prévu a été publié.

Objectif 8 : Améliorer le suivi-évaluation des projets par la production de rapports d'activités trimestriels Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Produire les rapports périodiques sur le suivi et évaluation des projets				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Nombre de rapports trimestriels d'activités élaborés	4	4	4	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur 1 : Le nombre de rapports trimestriels d'activités prévus ont été élaborés.

Objectif 9 : Inspecter et tester les produits de 350 maraichers dont 300 dans l'Estuaire et 50 en province Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de maraichers inspectés	-	350	474	+ 124
Indicateur 2 : Nombre de tests réalisés	-	350	31	- 369
Indicateur 3 : Nombre de maraichers, pépiniéristes, horticulteurs agréés.	-	100	0	- 100

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Indicateur 1 : sur 350 maraichers prévus à l'inspection, plus 474 maraichers ont été inspectés en 2021.

- Indicateur 2 : Les tests ont débuté tardivement (en août 2021) à cause de la réception tardive du matériel scientifique (kits de détection rapide de résidus pesticides) commandé à l'étranger.
- Indicateur 3 : Aucun maraichers, pépiniéristes, horticulteurs n'a été agréés jusqu'à ce jour.

Objectif 10 : Mettre en place d'un plan de surveillance des produits alimentaires importés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'analyses réalisées	-	50	8	- 42
Indicateur 2 : Nombre de publications de bulletins d'analyses	-	1	0	- 1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur 1 : L'écart est dû au fait que la mise en place du plan de surveillance dépendait des kits de détection rapide dont la réception a été tardive (commande à l'étranger) et de la mise en service du laboratoire qui n'a été effective qu'en octobre 2021.
- Indicateur 2 : Aucun bulletin d'analyses a été publié.

Objectif 11 : Agréer 1000 établissements du secteur pêche Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Nombre d'établissements agréés	959	1000	1367	+367

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : En 2021, l'objectif a été largement atteint par rapport à la cible fixée.

Objectif 12 : Mettre en place une procédure de traçabilité des produits de la pêche débarqués Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : Nombre de débarquements autorisés en une année	9 172	9 500	1 2371	+ 2 871

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : En 2021, l'objectif a été largement atteint par rapport au résultat attendu.

Présentation de l'opérateur

L'IGAD est une association à but non lucratif de droit gabonais créée en juin 1992 à l'initiative de l'État Gabonais et de Total Gabon pour promouvoir le développement d'une agriculture familiale, entrepreneuriale et protectrice de l'environnement dans les zones péri-urbaine et rurale.

Missions de service public

L'association travaille dans un esprit de service en collaboration avec les partenaires publics et privés du développement, dans le respect du droit et de l'action du Gouvernement de l'État.

Missions de développement

L'objectif de l'association est d'assurer à partir des centres d'appui :

- La recherche d'accompagnement ;
- La modélisation des systèmes agraires ;
- La formation des futurs exploitants et la communication ;
- L'assistance technique incluant la recherche de financements ;
- La fourniture d'intrants ;
- La création d'activités para-agricoles ;
- L'appui au développement de la pêche artisanale.

Objectif global

Valoriser la recherche et favoriser le développement des techniques d'exploitations agricoles au Gabon.

Objectifs spécifiques

- Développer une agriculture basée sur l'exploitation familiale ;
- Procéder à un développement rural péri-urbain ;
- Développer une agriculture intensive à partir de la reconstitution des sols et leur fertilisation ;
- Mettre en œuvre des systèmes de production performants et rentables, intégrant, dans la mesure du possible, une première transformation.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat annuel de Performance a été élaboré et non signé entre l'Etat et l'opérateur.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'État	151 707 509	128 951 383

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

Décision au titre de la subvention de fonctionnement 2021, au bénéfice de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) : **30 951 383 FCFA**.

Toutefois, l'opérateur n'a pas transmis les informations relatives à la consommation de leur crédit, ainsi que les éléments de performance liés aux objectifs contenus dans le CAP qu'il s'était assignés.

PROGRAMME ÉLEVAGE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme Élevage est un pan de la Mission Interministérielle Agriculture, Élevage, Pêche du Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire, chargé de la Valorisation de la ruralité. Il renferme les activités liées à la production, à la santé, à l'alimentation animale ainsi qu'aux produits d'origine animale. Au plan opérationnel, il est assuré par quatre directions centrales et cinq services déconcentrés.

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Élevage est en articulation avec les programmes Développement rural, Pilotage et Soutien relevant de la même mission interministérielle ci-dessus présentée. Des opérateurs y contribuent également : l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) et l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme élevage renferme quatre actions : productions animales, production et diffusion des semences animales, transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits d'élevage, lutte contre les maladies animales.

ACTION N° 1 : Productions animales.

L'action Production Animale vise la multiplication des viandes bovines, poulet de chair, poules pondeuses pour la production des œufs, ovins, caprins, porcs. Cette action s'intéresse à la production des dérivés tels que le lait, le fromage, le saucisson. Elle est menée par la Direction de la Production Animale et les directions provinciales.

ACTION N° 2 : Production et diffusion des semences animales.

Cette action vise la mise à la disposition des éleveurs, des reproducteurs animaux tels les femelles ou mâles des animaux. Elle est assurée par la Direction de la Production et la Diffusion des Semences Animales et les services départementaux.

ACTION N° 3 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits d'élevage.

Ici, l'accent est mis sur les aspects post production, c'est-à-dire la transformation, la commercialisation et la collecte. Cette action est assurée par la Direction de l'Alimentation.

ACTION N° 4 : Lutte contre les maladies animales.

L'action lutte contre les maladies animales s'intéresse aux aspects de lutte contre les maladies animales depuis les frontières territoriales par des campagnes de vaccination. Elle est assurée par la Direction de la Qualité des produits d'origine animale.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments majeurs qui ressortent de l'état des lieux et de l'analyse stratégique sont les suivants :

Points forts :

- un potentiel important (1 200 000 hectares) de pâturages de savane herbeuse avec une pluviométrie suffisante mais un potentiel non exploité ;
- une assistance conseil d'organismes experts internationaux (FAO, OIE, UA, UE) ;
- des structures de formation nationales (ENDR, INSAB) qui existent et ayant pour vocation de former davantage des professionnels de l'élevage.

Points faibles :

- un cheptel pas recensé et très approximativement évalué ;
- une faible production de viande bovine, ovine et avicole, et de ce fait une forte importation de produits carnés et dérivés (160 milliards FCFA déjà en 2007), même si toutefois la production d'œufs est proche de l'autosuffisance ;
- un élevage villageois, artisanal, peu organisé et des éleveurs manquant de formation ;

- très peu de coopératives (quelques-unes pour la production porcine et avicole pondeuse) ;
- une industrie agro-alimentaire embryonnaire pour les produits carnés et laitiers ;
- l'inexistence d'une filière laitière et une filière viande faiblement organisée ;
- l'inexistence d'un cadre réglementaire adapté au domaine de l'élevage et de la santé animale ;
- un accès difficile au foncier pour les (jeunes) éleveurs ;
- un manque de mécanismes de financement des projets des éleveurs ;
- une présence très faible des professionnels de la santé animale sur le terrain auprès des éleveurs ;
- une organisation professionnelle faible d'où l'importance de l'appui de l'État en la matière ;
- une faible prise en compte de l'élevage au niveau budgétaire alors que les ambitions politiques pour l'élevage sont importantes ;
- une quasi absence de personnels techniques au niveau des provinces et des départements ;
- une DGE et des services provinciaux et départementaux très peu présents sur le terrain auprès des professionnels ;
- l'IGAD plus actif dans les autres domaines que l'élevage pour la vulgarisation des techniques de production ;
- l'absence d'un centre d'amélioration génétique, de production des reproducteurs et d'un laboratoire vétérinaire fonctionnel.

ENJEUX

- Arriver à l'autosuffisance en denrées animales et d'origine animale ;
- Améliorer la contribution de l'élevage dans le PIB.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DES GABONAIS DANS LE SECTEUR ÉLEVAGE

OBJECTIF N°2 : INTENSIFIER LES ÉLEVAGES A CYCLE COURT

OBJECTIF N°3 : STRUCTURER D'ICI 2023, LES ÉLEVAGES RURAUX

OBJECTIF N°4 : AMÉLIORER LA SANTÉ ANIMALE DANS LES ÉLEVAGES PÉRIURBAINS

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DES GABONAIS DANS LE SECTEUR ÉLEVAGE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir formé 200 gabonais ;
- Résultat annuel N°2 : avoir inséré 40% des jeunes dans les métiers d'élevage.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 476 gabonais sont formés (TCP aviculture familiale) + 50 (IGAD) = 476
- Résultat annuel N°2 : 29% des jeunes sont insérés dans les métiers d'élevage.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de gabonais formés	Nombre	10	0	200	476	+ 276	200	200
Taux d'insertion des gabonais dans les métiers d'élevage	%	3%	0	40	29	- 11	100	100

Source de données : Direction Générale de l'Élevage (DGE)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : Sur 200 jeunes prévus être formés en 2021, le PAP 2021 prévoyait la formation de 200 gabonais et l'insertion de 40% des jeunes dans les métiers d'élevage. Or, les résultats réellement obtenus montrent que 476 gabonais ont été formés avec un écart de +276 par rapport aux prévisions tandis que 29% de jeunes ont été insérés dans les métiers de l'élevage, ce qui correspond à un écart de -11% par rapport aux prévisions.
- **Résultat annuel 2** : Les résultats atteints s'expliquent par le nombre de personnes formées (426) pendant la mise en œuvre du PCT Appui au développement de l'aviculture familial et du nombre de jeunes formés (50) par l'Institut Gabonais d'appui au Développement (IGAD) au cours de l'année 2021. Malgré l'absence de ressources, la Direction Générale de l'Elevage s'est employée à atteindre les résultats en s'appuyant sur les partenaires et opérateur à savoir la FAO et l'IGAD. S'agissant du résultat 1, la cible pluriannuelle a été dépassée (476 contre 200) en 2021 alors qu'elle est sur la bonne voie pour le résultat 2 (cible réalisée à plus de 95% en 2021).

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : INTENSIFIER LES ÉLEVAGES A CYCLE COURT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir produit 5 760 tonnes de poulet de chair ;
- Résultat annuel N°2 : avoir produit 4 500 tonnes de viande porcine.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 512 tonnes de poulet de chair produites ;
- Résultat annuel N°2 : 0 tonne de poulet de chair produite.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Volume de production en poulet de chair	Tonnes	NA	0	5 760	512	- 5 248	6 912	6 912
Volume de production porcine	Tonnes	NA	0	4 500	0	- 4 500	5 400	5 400

Source de données : Direction Générale de l'Elevage (DGE)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultats annuels 1 & 2** : En 2021, les résultats attendus étaient la production de 5 760 tonnes de poulet de chair et la production 4 500 tonnes de viande porcine. Cependant, les résultats réellement obtenus indiquent que 512 tonnes de poulet de chair ont été produites avec un écart de - 5 248 tonnes par rapport aux prévisions tandis que la production porcine n'a pas évolué, ce qui correspond à un écart de - 4 500 tonnes par rapport aux prévisions.

Les résultats obtenus s'expliquent, d'une part, par le faible niveau de production du pays en viande de volaille compensée par les importations et, d'autre part, par l'absence de financement du PRODIAG 2 dont la mise en œuvre aurait permis d'augmenter la production locale de poulets de chair et de porcs.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : STRUCTURER D'ICI 2023, LES ÉLEVAGES RURAUX

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir structuré 50 élevages.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucun élevage structuré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'élevages structurés	Nombre	0	0	50	0	- 50	100	100

Source de données : Direction Générale de l'Élevage (DGE)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : Il était prévu la structuration de 50 élevages en 2021 mais aucun élevage n'a été mis en place, ce qui correspond à un écart de -50. Ce résultat s'explique par le retard au démarrage du Projet de Développement Agricole et Rural phase II (PDAR2) ayant intervenu en 2022 dans sa phase opérationnelle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : AMÉLIORER LA SANTÉ ANIMALE DANS LES ÉLEVAGES PÉRIURBAINS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir suivi 30 élevages sur le plan sanitaire.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : 44 élevages suivis sanitaires

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'élevages suivis sanitaires	Nombre	NA	NA	30	44	+14	100	100

Source de données : Direction Générale de l'Élevage

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : En termes des prévisions, 30 élevages devaient être suivis sanitaires en 2021, mais 44 ont été suivis, ce qui correspond à un écart de +14 par rapport aux prévisions. Ce résultat annuel a été obtenu grâce à la mission de sensibilisation de l'opérateur Agence Gabonaise Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sur la vulgarisation de l'agrément sanitaire.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.171.1 : Productions animales	163 084 281	35 199 600	127 884 681	163 084 281	35 199 600	127 884 681
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	119 084 281	-	119 084 281	119 084 281		119 084 281
Titre 3. Dépenses de biens et services	44 000 000	35 199 600	8 800 400	44 000 000	35 199 600	8 800 400
Titre 4. Dépenses de transfert	-		-		-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	65 939 119	31 656 850	34 282 269	65 939 119	31 656 850	34 282 269
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	19 578 119		19 578 119	19 578 119	-	19 578 119
Titre 3. Dépenses de biens et services	31 000 000	18 600 000	12 400 000	31 000 000	18 600 000	12 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150
Titre 5. Dépenses d'investissement	-		-		-	-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
Total pour le programme Élevage	229 023 400	66 856 450	162 166 950	229 023 400	66 856 450	162 166 950
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	138 662 400	-	138 662 400	138 662 400	-	138 662 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	53 799 600	21 200 400	75 000 000	53 799 600	21 200 400
Titre 4. Dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Globalement, un montant de **66 856 450 FCFA** a été exécuté sur une dotation globale de **229 023 400 FCFA** inscrit en loi de finances rectificative 2021, avec un écart de **162 166 950 FCFA**, soit un taux d'exécution globale du programme de **29,19%**. Ce niveau s'explique par la faible exécution des crédits alloués au programme par titre ainsi qu'il suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : Un montant de **138 662 400 FCFA** a été inscrit en LFR 2021. Il est à noter que cette masse salariale concerne la solde permanente ainsi que la rémunération de la main d'œuvre non permanente dont la gestion est centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : Le montant exécuté s'élève à **53 799 600 FCFA** sur une dotation en LFR 2021 de **75 000 000 FCFA** avec un écart de **21 200 400 FCFA**, soit un taux d'exécution de **71,73%**.
- Titre 4. Dépenses de transfert : Sur **15 361 000 FCFA** inscrits en loi de finances rectificative 2021, **13 056 850 FCFA** ont été exécutés pour le paiement de la cotisation statutaire du Gabon 2021 au profit de l'OMSA avec un écart de **2 304 150 FCFA**, soit un taux d'exécution de **85%**.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours l'exercice budgétaire 2021.

Transferts

Pas de transfert de crédits pour l'année 2021.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2021.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	28	28	28	5	7	2	30
Permanents	28	28	28	5	7	2	30
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	39	39	39	-	2	2	41
Permanents	39	39	39	-	2	2	41
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	22	21	22	-	-	-	22
Permanents	22	21	22	-	-	-	22
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	89	89	89	5	9	4	93
Main d'œuvre non permanente	15	15	15	-	-	-	15
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	104	103	104	5	9	4	108

Source de données : Direction Générale de l'Élevage (DGE)

Explication des évolutions :

En 2021, l'effectif global a connu une augmentation de 104 à 108 consécutive aux nouvelles affectations en provenance des autres directions et services malgré les départs à la retraite enregistrés (5).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Pas d'emplois des opérateurs

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	138 662 400	138 662 400	-	-	138 662 400	138 662 400
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	138 662 400	138 662 400	-	-	138 662 400	138 662 400

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond à la solde permanente et la MONP dont l'exécution n'est pas imputable au Programme.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.171.1 : Productions animales	44 000 000	44 000 000	35 199 600	35 199 600	8 800 400	8 800 400
Activités 1 : Appui et assistance aux acteurs des filières d'élevage	23 500 000	23 500 000	18 799 600	18 799 600	4 700 400	4 700 400
Activités 2 : Enquêtes, inventaires, études, tenue de bases de données et de fichiers, production de données statistiques	12 500 000	12 500 000	10 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000
Activités 3 : Animation et pilotage des services déconcentrés	8 000 000	8 000 000	6 400 000	6 400 000	1 600 000	1 600 000
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	31 000 000	31 000 000	18 600 000	18 600 000	12 400 000	12 400 000
Activités 1 : Réglementation / Normalisation	13 000 000	13 000 000	7 000 000	7 000 000	6 000 000	6 000 000
Activités 2 : Conception et évaluation de politiques	11 000 000	11 000 000	6 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000
Activités 3 : Animation et pilotage des services déconcentrés	7 000 000	7 000 000	5 600 000	5 600 000	1 400 000	1 400 000
Total des crédits de titre 3	75 000 000	75 000 000	53 799 600	53 799 600	21 200 400	21 200 400

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Vie animale et produits d'Élevage : Montant exécuté 41 799 600 FCFA.

ACTION 1 : Productions animales

UO 3.171.A1.K1 : Production et santé animale. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 18 799 600 FCFA pour trois (3) dossiers de dépenses relatives aux :

- SPG relatif aux recensements de la production animale : 7 800 000 FCFA ;
- SPG relatif aux recensements de la production animale : 7 000 000 FCFA ;
- Fournitures de bureaux diverses : 3 999 600 FCFA.

UO 3.171.A1.K2 : Qualité des produits animaux. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 10 000 000 FCFA pour quatre (4) dossiers de dépenses relatives aux :

- Papeteries : 2 300 000 FCFA ;
- Fournitures de bureau diverses : 2 700 000 FCFA ;
- Fournitures de bureau diverses : 3 000 000 FCFA ;
- Fournitures informatiques : 2 000 000 FCFA.

ACTION 2 : Production et diffusion des semences animales**UO 3.171.A1.K1 : Production et santé animale. Dépenses ordonnancées.**

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 8 000 000 FCFA pour trois (3) dossiers de dépenses relatives aux :

- SPG relatif aux recensements de la production animale : 3 000 000 FCFA ;
- SPG relatif aux recensements de la production animale : 3 000 000 FCFA ;
- Fournitures informatiques : 2 000 000 FCFA ;

UO 3.171.A1.K2 : Qualité des produits animaux. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 8 000 000 FCFA pour deux (2) dossiers de dépenses relatives aux :

- Fournitures informatiques : 3 000 000 FCFA ;
- Fournitures de bureaux divers : 2 000 000 FCFA.

BOP A2 - Encadrement des élevages : Montant global mis à disposition **12 000 000 FCFA** pour la réalisation de l'activité permanente animation et pilotage des services déconcentrés.

ACTION N°1 & 2 :

Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
3.171.A2.K2 : Centre d'Appui Technique en Élevage de BIKELE	2 400 000	-
3.171.A2.K3 : Centre d'Appui Technique en Élevage de FRANCEVILLE	3 600 000	-
3.171.A2.K4 : Centre d'Appui Technique en Élevage de NDEDE	3 600 000	-
3.171.A2.K5 : Centre d'Appui Technique en Élevage de TCHIBANGA	2 400 000	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.171.1 - Productions animales	0	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0	0
3.171.2 - Production et diffusion des semences animales	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150
Transfert : Cotisation Internationale OIE	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150
Total des crédits de titre 4	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BOP A1 - Vie animale et produits d'Élevage : Montant exécuté **13 056 850 FCFA**.

ACTION N°2 : Production et diffusion des semences animales

UO.3.171.A1.K1 - Production et santé animale. Dépenses ordonnancées et réglées.

- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au profit de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA)

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Programme Élevage n'a pas bénéficié d'un budget d'investissement en 2021.

PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Pêche et Aquaculture est un pan de la Mission Interministérielle Agriculture, Élevage et Pêche du ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime. Il a pour finalité de préparer, proposer et appliquer les mesures relatives à l'aménagement des ressources halieutiques, le développement et la promotion du secteur halieutique, la surveillance et la réglementation en matière des pêches.

Le programme pêche et aquaculture est structuré en départements techniques centraux et déconcentrés. Il est dirigé par le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture, Responsable du Programme.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme ne couvre pas la production, l'importation et la commercialisation des produits d'élevage autres que les ressources halieutiques. Il ne régle pas les prix (activité qui est dévolue à la DGCC).

Le programme doit se mettre en cohérence avec le Conseil National de la Mer. Il doit aussi développer des conventions de travail en collaboration avec les autres administrations :

- Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ;
- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Gendarmerie Nationale (Brigade Nautique) ;
- Marine Nationale ;
- Et autres secteurs.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le programme est concerné par les actions suivantes :

ACTION N° 1 : Pêche industrielle

Cette action recouvre :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière d'exploitation des ressources halieutiques ;
- La planification et le suivi des activités de la pêche industrielle ;
- La gestion et l'exploitation des ressources halieutiques marines ;
- L'instruction des demandes de licences de pêche industrielle ;
- La promotion des nouvelles activités de pêche industrielle ainsi que de techniques de pêche sélectives ;
- La collecte des informations sur les activités de la pêche industrielle ;
- L'élaboration du fichier des navires et des entreprises de pêche industrielle.

ACTION N° 2 : Pêche artisanale

Cette action recouvre :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière des pêches artisanales (maritime et continentale) ;
- La collecte des données de captures dans les pêcheries artisanales ;
- L'instruction des demandes d'autorisations de pêche artisanale ;
- Le recensement des pêcheurs artisanaux, des embarcations et engins de pêche ;
- Le suivi des centres d'appui mis en place pour le développement de la pêche artisanale ;
- La vulgarisation des nouvelles technologies en pêche artisanale, l'assistance des pêcheurs sur l'utilisation des engins de pêche sélectifs ;
- L'encadrement des pêcheurs sportifs ;
- La tenue d'un catalogue sur les différents types d'engins et embarcations de pêche.

ACTION N° 3 : Aquaculture

Cette action concerne :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière aquacole ;
- La préparation et l'application des mesures relatives à l'aménagement, la gestion, la protection et le développement des ressources halieutiques aquacoles ;
- La recherche et l'expérimentation des moyens et méthodes de perfectionnement aquacole en vue d'augmenter les stocks exploitables dans les plans d'eaux ;
- L'assistance technique et les conseils aux promoteurs ;
- L'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation aquacole.

ACTION N° 4 : Évaluation et aménagement de la ressource

Cette action concerne :

- L'évaluation, l'amélioration, le développement des stocks et la conservation des écosystèmes maritimes ;
- La coordination de la recherche et de l'évaluation des ressources halieutiques ;
- Le déroulement des campagnes d'évaluation des stocks et l'analyse des résultats ;
- L'exécution des mesures d'aménagement, de régulation et d'accès aux ressources et aux écosystèmes aquatiques ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries.

ACTION N° 5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture

Cette action recouvre :

- Les établissements de manipulation des produits halieutiques ;
- L'établissement des normes, des méthodes d'analyse, du plan d'échantillonnage, des modalités de contrôle de la qualité et de la salubrité des produits halieutiques ;
- L'inspection sanitaire des produits, des moyens de production, de manipulation, de transformation, de transport et de commercialisation des produits halieutiques ;
- L'établissement de la liste des additifs alimentaires autorisés ;
- Le contrôle à l'import / export des produits halieutiques ;
- La promotion des industries de transformation des produits de la pêche ;
- L'approvisionnement régulier du marché local et des industries de transformation ;
- La tenue d'un fichier de toutes les industries et établissements locaux.

PRÉSENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

De l'état des lieux et du diagnostic initial ressortent les éléments clés suivants :

- Le Gabon bénéficie d'une situation géographique avantageuse avec 800 kilomètres de façade maritime, 210.000 km² de zone économique exclusive et un plateau continental de 40.600 km² mais aussi un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières et de mangroves. La superficie totale des pêcheries continentales est estimée à environ 10.700 km² ; la pêche continentale est réservée exclusivement aux gabonais ;
- Le potentiel halieutique est estimé à 225.000 tonnes, mais les ressources sont très peu connues et pas bien maîtrisées ; ce qui donne lieu à une exploitation anarchique et illégale par certains navires étrangers ;
- La production annuelle en 2019 est de 18 000 tonnes. Cette production qui est en baisse depuis 2011 (36 582,90 tonnes), se répartie entre la pêche artisanale maritime (50%), la pêche industrielle (23%), la pêche continentale (26,7%) et l'aquaculture (0,3%) ;
- Le Gabon est aujourd'hui à la fois importateur de poissons et exportateur ; ce sont les exportations de crustacés qui représentent l'essentiel de la valeur à l'exportation ; les importations ont progressé régulièrement tandis que les exportations, à l'inverse, ont chuté ; les gabonais sont des gros consommateurs de poisson : 37kg/habitant/an et reste donc une composante essentielle de leur alimentation ;
- La pêche occupe 21.700 personnes dont seulement 20% de gabonais. Les gabonais demeurent majoritaires en pêche continentale tandis que la pêche artisanale maritime reste dominée par les communautés étrangères ;
- La flotte industrielle gabonaise est en déclin ; la flotte nationale de pêche est passée de 111 unités à 24 entre 1995 et 2015 (source DPI) aujourd'hui elle est de 22 pour la pêche industrielle côtière et 20 navires pour la flotte thonière.
- La DGPA est représentée sur l'ensemble du territoire national avec 9 Directions provinciales, 6 Brigades de pêche, 11 Stations piscicoles et 5 Centres d'appui à la pêche (source DGPA) ;

- La DGPA travaille avec de très nombreux partenaires : l'IRAF (recherche et formations), le LREH (analyse physico chimique des produits de pêche), LCQ (analyse micro biologique et physico chimique des produits de pêche) au Gabon ; l'UE (coopération, accord pêche), la COMHAFAT (coopération, formation et recherche), la FAO (formations et projets), JICA (formations, construction des centres de pêche et programme des jeunes volontaires) et des ONG comme WWF, WCS et Initiative Darwin.

Parmi les actions majeures en cours, on note :

- Le système VMS est déployé depuis 2009 sur tous les bateaux de pêche industrielle ainsi que le système TED pour les crevettiers ;
- Des parcs marins ont été érigés pour la protection des grands mammifères marins et autres animaux aquatiques ;
- L'État a décrété depuis 2002, un repos biologique dans les pêcheries crevettières et pour l'Ethmalose ;
- Un nouvel arrêté fixant les nouvelles dates de repos biologique pour l'Ethmalose a été pris en 2018 ;
- Un ensemble de textes d'application du code de la pêche et de l'aquaculture ont été élaborés et validés, d'autres sont en cours d'élaboration et/ou signatures.

ENJEUX

- Réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière de produits halieutiques, développer et diversifier les exportations ;
- Parvenir à satisfaire la demande locale en produits frais en toute sécurité alimentaire ;
- Développer l'activité de pêche et d'aquaculture par les gabonais.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : AUGMENTER LE VOLUME DES DÉBARQUEMENTS DE PRODUITS HALIEUTIQUES DE LA ZEE GABONAISE

OBJECTIF N°2 : AUGMENTER D'ICI A 2023, LES POINTS DE DÉBARQUEMENTS ARTISANAUX DES PRODUITS HALIEUTIQUES

OBJECTIF N°3 : DÉVELOPPER UNE AQUACULTURE DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ GABONAIS

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : AUGMENTER LE VOLUME DES DÉBARQUEMENTS DE PRODUITS HALIEUTIQUES DE LA ZEE GABONAISE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir débarqué 10 000 tonnes des captures de la pêche thonière ;
- Résultat annuel N°2 : avoir débarqué 11 000 tonnes des captures de la pêche industrielle ;
- Résultat annuel N°3 : avoir débarqué 25 000 tonnes des captures de la pêche artisanale maritime.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 tonne des captures de la pêche la thonière débarquée ;
- Résultat annuel N°2 : 6 000 tonnes des captures de la pêche industrielle ont été débarquées ;
- Résultat annuel N°3 : 17 000 tonnes des captures de la pêche artisanale maritime ont été débarquées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Volume des captures de la pêche thonière débarqué	Tonnes	2 150	0	10 000	0	- 10 000	30 000	30 000
Volume des captures de la pêche industrielle débarqué	Tonnes	6 000	5 000	11 000	6 000	- 5 000	33 000	33 000

Volume des captures de la pêche artisanale maritime débarqué	Tonnes	18 000	15 000	25 000	17 000	- 8 000	75 000	75 000
--	--------	--------	--------	--------	--------	---------	--------	--------

Source de données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : Sur les 10 000 tonnes de captures de la pêche thonière prévues, aucune tonne de capture réalisée en raison des faibles capacités des infrastructures de stockage dans nos ports.
- Résultat annuel 2 : Sur les 11 000 tonnes de captures de la pêche industrielle prévues, 6 000 tonnes ont été débarquées, soit un taux de réalisation de 54,5%. Cette performance moyenne s'explique par l'arrêt des activités des navires battant pavillon gabonais en raison de l'inflation et principalement du renchérissement du prix du carburant pour les industriels.
- Résultat annuel 3 : Sur les 25 000 tonnes de captures de la pêche artisanale maritime prévues, 17 000 tonnes ont été débarquées soit un taux de réalisation de 68%. Cette performance s'explique par une réorganisation du système de collecte de données de captures et la reprise des missions de surveillance et de lutte contre les débarquements anarchiques sur les sites non autorisés.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : AUGMENTER D'ICI A 2023, LES POINTS DE DÉBARQUEMENTS ARTISANAUX DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir construit 3 nouveaux points de débarquements ;
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en fonction 2 points de débarquements ;
- Résultat annuel N°3 : avoir débarqué 1 000 tonnes des captures de la pêche.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun nouveau point de débarquements n'a été aménagé ;
- Résultat annuel N°2 : aucun nouveau point de débarquements n'a été mis en fonction ;
- Résultat annuel N°3 : 1 800 tonnes de captures de la pêche artisanale continentale ont été débarquées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de points de débarquements construits	Nombre	NA	NA	3	0	- 3	2	5
Nombre de points de débarquements fonctionnels	Nombre	NA	NA	2	0	- 2	3	5
Volume des captures de la pêche artisanale débarquées	Tonnes	NA	NA	1 000	1 800	+ 800	3 000	4 000

Source de données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : aucun nouveau point de débarquements n'a été aménagé en absence d'études. Les marchés liés à ces études sont en cours de passation à la DGMP.
- Résultat annuel 2 : aucun nouveau point de débarquements n'a été mis en fonction en absence d'aménagement de nouveaux points de débarquements.
- Résultat annuel 3 : les captures de la pêche artisanale continentale sont estimées à 1800 tonnes, soit 60% de l'objectif de 1 000 tonnes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : DÉVELOPPER UNE AQUACULTURE DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ GABONAIS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir répertorié 3 sites propices aux activités aquacoles ;

- Résultat annuel N°2 : avoir disposé et opérationnalisé 2 unités de production d'alevins ;
- Résultat annuel N°3 : avoir mis en concession et rendu fonctionnel 3 stations piscicoles étatiques ;
- Résultat annuel N°4 : avoir produit 300 tonnes des produits aquacoles continentales et marines.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun site propice aux activités aquacoles répertorié ;
- Résultat annuel N°2 : aucune unité de production d'alevins rendue disponible et opérationnelle ;
- Résultat annuel N°3 : aucune station piscicole étatique mise en concession et rendue fonctionnelle
- Résultat annuel N°4 : 45 tonnes de produits aquacoles continentales et marines ont été produites.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de sites propices aux activités aquacoles répertoriés	Nombre	3	0	3	0	- 3	4	10
Nombre d'unités de production d'alevins disponibles et opérationnelles	Nombre	2	1	2	0	- 2	2	6
Nombre de stations piscicoles étatiques mises en concession et fonctionnelles	Nombre	2	0	3	0	- 3	3	9
Volume de production aquacole continental et marine	Tonnes	60	65	300	45	255	500	1 100

Source de données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 & 2 : les trois (3) sites propices aux activités aquacoles n'ont pas été répertoriés et les deux (2) unités de production d'alevins n'ont pas été rendus disponibles, au regard des dotations budgétaires insuffisantes pour le fonctionnement de l'ensemble du ministère.
- Résultat annuel 3 : les trois (3) stations piscicoles, à savoir, Tchibanga, Oyem et Lémbamba ont fait l'objet d'un état de lieu et de l'élaboration d'un business plan, en vue de leur mise aux normes pour une pisciculture commerciale.
- Résultat annuel 4 : sur les 300 tonnes des produits aquacoles continentales et marines prévues, seules 45 tonnes ont été produites par l'ensemble des opérateurs piscicoles. Cette faible performance résulte du manque d'alevins et d'aliments de qualité. Il y a lieu de noter que le principal producteur reste la société SODEPAL avec 26 tonnes de production annuelle.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.178.1 : Pêche industrielle	777 103 253	46 950 000	730 153 253	777 103 253	46 950 000	730 153 253
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	718 403 253		718 403 253	718 403 253		718 403 253
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	43 700 000	34 950 000	8 750 000	43 700 000	34 950 000	8 750 000
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.178.2 : Pêche artisanale	902 308 817	11 200 000	891 108 817	902 308 817	11 200 000	891 108 817
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	888 308 817		888 308 817	888 308 817	-	888 308 817
Titre 3. Dépenses de biens et services	14 000 000	11 200 000	2 800 000	14 000 000	11 200 000	2 800 000
Titre 4. Dépenses de transfert			-			-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.178.3 : Aquaculture	46 000 000	36 800 000	9 200 000	46 000 000	36 800 000	9 200 000
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel			-			-
Titre 3. Dépenses de biens et services	46 000 000	36 800 000	9 200 000	46 000 000	36 800 000	9 200 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.178.4 : Évaluation de la ressource	10 000 000	8 000 000	2 000 000	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel			-			-
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	8 000 000	2 000 000	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.178.5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	-		-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	12 000 000	3 000 000	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-

Total pour le programme Pêche et Aquaculture	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070	1 750 412 070	114 950 000	1 635 462 070
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 606 712 070	-	1 606 712 070	1 606 712 070	-	1 606 712 070
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	80 000 000	20 000 000	100 000 000	80 000 000	20 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	43 700 000	34 950 000	8 750 000	43 700 000	34 950 000	8 750 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **1 750 412 070 FCFA** en LFR 2021, un montant total estimé à **114 950 000 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **1 635 462 070 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à **6,57 %** :

- Titre 2. Dépenses de personnel : **1 606 712 070 FCFA** inscrits en LFR 2021. Cette masse salariale concerne la rémunération de la solde permanente et la main d'œuvre non permanente dont l'exécution n'est pas retracée par le programme.

Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de **100 000 000 FCFA** inscrit en LFR 2021. Un montant de **80 000 000 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **80,00%**. L'écart de **20 000 000 FCFA** représente le montant de la réserve obligatoire dont le taux est fixé à **20%**.

- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de **43 700 000 FCFA** inscrit LFR 2021, **34 950 000 FCFA** a été exécuté soit un taux d'exécution de **79,98%**.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours l'exercice budgétaire 2021.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique	3.178 : Pêche et aquaculture	Titre 4	+ 240 089 270	+ 240 089 270
Total des Transferts			+ 240 089 270	+ 240 089 270
dont Titre 4			+ 240 089 270	+ 240 089 270

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 4 : Dépenses de transferts.

Transfert de crédits d'un montant total de **240 089 270 FCFA** du programme Dotation pour dépenses à caractère politique vers le programme Pêche et aquaculture.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2021.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	--	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	--	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)

Explication des évolutions :

Tableau des effectifs non renseigné par le Programme.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Pas d'opérateur rattaché au programme Pêche et Aquaculture.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 606 712 070	1 606 712 070	0	0	1 606 712 070	1 606 712 070
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 606 712 070	1 606 712 070	0	0	1 606 712 070	1 606 712 070

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Cette masse salariale est exécutée en gestion centralisée.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.178.1 – Pêche industrielle	15 000 000	15 000 000	12 000 000	12 000 000	3 000 000	3 000 000
Opération individualisée : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	15 000 000	15 000 000	12 000 000	12 000 000	3 000 000	3 000 000
Activités	-	-	-	-	-	-
3.178.2 – Pêche artisanale	14 000 000	14 000 000	11 200 000	11 200 000	2 800 000	2 800 000
Opération individualisée : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	14 000 000	14 000 000	11 200 000	11 200 000	2 800 000	2 800 000
Activités	-	-	-	-	-	-
3.178.3 – Aquaculture	46 000 000	46 000 000	36 800 000	36 800 000	9 200 000	9 200 000
Opération individualisée : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	2 000 000	2 000 000
Activités : Animations et Pilotage des services déconcentrés	36 000 000	36 000 000	28 800 000	28 800 000	7 200 000	7 200 000
3.178.4 – Évaluation de la ressource	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	2 000 000	2 000 000
Opération individualisée : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	2 000 000	2 000 000
Activités	-	-	-	-	-	-
3.178.5 – Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	15 000 000	15 000 000	12 000 000	12 000 000	3 000 000	3 000 000
Opération individualisée : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	15 000 000	15 000 000	12 000 000	12 000 000	3 000 000	3 000 000
Activités	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	80 000 000	80 000 000	20 000 000	20 000 000

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP 3.178.A1 : Pêche : Montant exécuté **51 200 000 FCFA.**

ACTION 1 : Pêche industrielle

UO 3.178.A1.K1 : Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 4 400 000 FCFA pour deux (2) dossiers de dépenses relatives aux :

- Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale : 800 000 FCFA ;
- Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale : 3 600 000 FCFA.

UO 3.178.A1.K2 : Production et transformation. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 7 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

ACTION .2 : Pêche artisanale

UO 3.178.A1.K1 : Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 3 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

UO 3.178.A1.K2 : Production et transformation. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 7 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

ACTION 3 : Aquaculture

UO 3.178.A1.K1 : Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 1 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

UO 3.178.A1.K2 : Production et transformation. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 6 400 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

ACTION 4 : Évaluation de la ressource

UO 3.178.A1.K1 : Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 1 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

UO 3.178.A1.K2 : Production et transformation. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 6 400 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

ACTION 5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche

UO 3.178.A1.K1 : Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 8 400 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

UO 3.178.A1.K2 : Production et transformation. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à 3 600 000 FCFA pour un (1) dossier de dépenses relatives aux Services Professionnels Gabonais (SPG) sur le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.

BOP 3.178.A2 : Pêche au niveau provinciale : Mise à disposition des crédits de fonctionnement des services déconcentrés à l'intérieur du pays d'un montant global de 28 800 000 FCFA.

ACTION N°3 : Aquaculture

Unités Opérationnelles	Mises à disposition	Dépenses exécutées
3.178.A2.K1 : Services provinciaux de l'ESTUAIRE	3 200 000	-
3.178.A2.K2 : Services provinciaux du HAUT-OGOUE	2 160 000	-
3.178.A2.K3 : Services provinciaux du MOYEN-OGOUE	3 600 000	-
3.178.A2.K4 : Services provinciaux de la NGOUNIÉ	4 000 000	-
3.178.A2.K5 : Services provinciaux de la NYANGA	3 840 000	-
3.178.A2.K6 : Services provinciaux de l'OGOUE-LOLO	1 600 000	-
3.178.A2.K7 : Services provinciaux de l'OGOUE-IVINDO	2 400 000	-
3.178.A2.K8 : Services provinciaux de l'OGOUE-MARITIME	4 800 000	-
3.178.A2.K9 : Services provinciaux du WOLEU-NTEM	3 200 000	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.178.1 - Pêche Industrielle	43 700 000	43 700 000	34 950 000	34 950 000	8 750 000	8 750 000
Cotisation internationale ICCAT	8 750 000	8 750 000	0	0	8 750 000	8 750 000
Cotisation internationale COREP	18 700 000	18 700 000	18 700 000	18 700 000	0	0
Cotisation internationale Info Pêche	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	0	0
Cotisation internationale COMHAFAT	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
Total des crédits de titre 4	43 700 000	43 700 000	34 950 000	34 950 000	8 750 000	8 750 000

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Montant total de **34 950 000 FCFA** a été exécuté pour les dépenses relatives au paiement des cotisations internationales suivantes :

- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au bénéfice de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) : **18 700 000 FCFA** ;
- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au bénéfice de l'INFOPECHE : **6 250 000 FCFA** ;
- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au bénéfice de la coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) : **10 000 000 FCFA**.

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT RURAL

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Développement Rural a pour champ de compétence les territoires ruraux du Gabon. À ce titre, il est chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes, des projets de développement rural. Il a en outre pour mission d'élaborer les plans sur les aménagements fonciers et agraires, et les exploitations agricoles.

Le Programme comprend des services centraux et des services déconcentrés. Le Maître d'œuvre du Programme est la Direction Générale du Développement Rural dont les attributions sont définies par le décret n°0253/PR/MAEPSA du 28 avril 2015 portant réorganisation et attributions de la Direction Générale du Développement Rural.

Le programme recouvre :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement rural ;
- la mise en cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, à un titre ou à un autre, dans le développement des territoires ruraux ;
- l'élaboration et le suivi-évaluation de la stratégie de vulgarisation et de conseil agricole et rural ;
- l'élaboration et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de mécanisation agricole ;
- le développement des coopératives, des sociétés coopératives et de l'entrepreneuriat rural ;
- le développement des infrastructures hydro agricoles et rurales (pistes et terres agricoles, marchés, hydraulique agricole, Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP), etc.) ;
- la gestion des plans parcellaires et de l'ensemble des infrastructures agricoles et rurales ;
- la conservation des ressources naturelles (gestion durable et responsable) ;
- le financement de l'investissement agricole et rural.

Le programme doit être mis en cohérence avec le programme Coordination des Politiques de Développement et appui à l'action locale (mission 4 : Aménagement du Territoire et Tourisme), avec les programmes : Amélioration du Cadre de Vie et Changement Climatique, et Conservation de la Biodiversité (mission 9 : Économie Forestière et Protection de l'Environnement) ainsi qu'avec l'ensemble des programmes intervenant en zone rurale (Agriculture, Élevage, Pêche, Promotion de l'Entrepreneuriat, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Infrastructures, Eaux et Forêts, etc.). L'Agence de Développement Agricole (ADAG) est le principal opérateur de ce programme.

Le Programme Développement Rural se décline en deux actions majeures :

- l'organisation et l'encadrement du monde rural ;
- l'aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Les opérateurs et partenaires du programme sont :

- l'ADAG (l'Agence de Développement Agricole du Gabon) ;
- l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) ;
- les OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) ;
- la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ;
- la BAD (Banque Africaine de Développement) ;
- la Banque Mondiale ;
- le FIDA (Fonds International du Développement Agricole) ;
- le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ;
- la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) ;
- la CPC (Confédération Panafricaine des Coopératives) ;
- Africa Rice (Centre du Riz pour l'Afrique) ;
- ACRAM (Agence de Café Robusta d'Afrique et de Madagascar) ;
- CENAREST (Centre National de Recherche Scientifique et Technologique).

Le Responsable de ce programme (RPROG) est le Directeur Général du Développement Rural.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le programme comprend deux actions que sont :

ACTION N° 1 : Organisation et encadrement du monde rural.

Parmi les activités :

- appui et accompagnement des populations rurales à travers l'information, la sensibilisation, la formation et l'organisation. ;
- développement des capacités organisationnelles et opérationnelles des populations pour une auto prise en charge ;
- développement des capacités entrepreneuriales des exploitants agricoles et sociétés coopératives ;
- conception et animation d'un dispositif de conseil agricole et rural ;
- tenue des registres nationaux relatifs à l'immatriculation des acteurs agricoles et ruraux ;
- soutien et accompagnement au développement d'initiatives économiques en zone rurale ;
- installation des jeunes ruraux et autres opérateurs économiques.

ACTION N° 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Parmi les activités :

- aménagement et gestion des territoires agricoles ;
- aménagement des zones économiques agricoles ;
- développement des infrastructures socio-économiques de base agricoles ;
- aménagement des Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) ;
- aménagement des pistes, des terres agricoles et des autres infrastructures hydro agricoles et rurales ;
- développement de la mécanisation agricole ;
- veille de la réglementation du foncier agricole.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme est encadré par un certain nombre de textes législatifs, réglementaires et de politiques :

- la loi n° 22/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise ;
- la loi n° 23/2008 du 10 décembre 2008 portant Politique de Développement Agricole Durable ;
- la loi n° 21/2005 du 10 janvier 2006 portant loi d'Orientation de la Stratégie du Développement Économique et Social en République gabonaise ;
- la loi n° 02/2013 du 06 février 2013 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles ;
- la loi n°15/1998 instituant la Charte des Investissements ;
- le Décret n°294/PR/MAEPDR du 30 juin 2010 portant attribution et réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural ;
- le décret n°0253/PR/MAEPSA du 28 avril 2015 portant réorganisation et attributions de la Direction Générale du Développement Rural ;
- le code des investissements ;
- le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) ;
- le schéma directeur de développement et d'aménagement du territoire ;
- le Plan de Relance de l'Economie (PRE) ;
- le décret 0574/PR/MAEACMOPG du 23 novembre 2015 portant création et organisation de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole du Gabon.

Les attentes des usagers sont :

- la disponibilité, la proximité et l'accessibilité de l'administration ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et l'Organisation du Monde Rural ;
- la promotion des activités génératrices de revenus ;
- la capacité à traduire en réponse concrète les diverses préoccupations des populations rurales ;
- la matérialisation du soutien de l'État pour accompagner le développement des initiatives individuelles et collectives ;
- l'amélioration des infrastructures socio-économiques et la facilité d'accès aux facteurs de production (foncier, financier, aides diverses, etc.) ;
- le développement des efforts de rationalisation, d'écoute, de planification, de participation des populations, de coordination dans la mise en place des projets ;
- l'harmonisation des actions visant l'amélioration du cadre de vie des populations rurales.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents :

- les plans opérationnels agriculture/élevage et pêche du PSGE ;
- l'existence du Schéma Directeur de Développement et d'Aménagement du Territoire ;
- l'existence des rapports du cabinet McKinsey sur la pauvreté au Gabon et du Cabinet Valyans sur l'opérationnalisation des plans Agriculture/Élevage et Pêche ;
- la mise en œuvre des activités du PDAR2 en août 2020 ;
- la création et l'opérationnalisation des Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) ;
- l'opérationnalisation du Projet d'Appui au Programme Graine 1 (PAPG 1).

Les points forts et points faibles de l'action de l'administration d'État dans le champ du programme

Points forts :

- existence des services centraux et déconcentrés pour relayer l'action de l'administration ;
- existence de textes législatifs et réglementaires ;
- existence des plans opérationnels (plan Gabon vert, Plan d'Accélération de la Transformation) ;
-

Points faibles :

- Postes vacants ;
- Absence des moyens roulants ;
- moyens logistiques et matériel insuffisants ;
- planification et suivi-évaluation des activités insuffisantes ;
- absence d'un canevas harmonisé pour la collecte, le traitement, la capitalisation des informations et la diffusion des rapports ;
- faiblesse de la formation continue ;
- faiblesse des statistiques et informations actualisées ;
- exode rural massif ;
- faiblesse des infrastructures socio-économiques de base ;
- enclavement des zones de production et des territoires ruraux ;
- faible attractivité des zones rurales ;
- absence d'une Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR) ;
- insuffisance des programmes nationaux d'infrastructures rurales et sociales ;
- absence d'une stratégie de vulgarisation et de conseil ;
- faiblesse dans la mise en œuvre des textes d'application ;
- absence de coordination des différents intervenants en zone rurale ;
- absence de fonds de garantie agricole ;
- absence d'un dispositif de financement des initiatives locales en matière agricole et rural.

ENJEUX

- Enjeu 1 : mettre en synergie l'action de tous les départements concernés par le développement agricole et rural ;
- Enjeu 2 : faire des territoires ruraux des espaces de création d'activités économiques variées, d'emplois et de revenus pour les populations locales ;
- Enjeu 3 : réduire l'exode rural.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : SÉCURISER LES ZONES AGRICOLES A FORTE PRODUCTIVITÉ (ZAP) SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE NEUF (9) CENTRES D'AFFAIRES ET VINGT ET UN (21) CENTRES DE GROUPEMENT DANS LES BASSINS DE PRODUCTION

OBJECTIF N°3 : RENFORCER, D'ICI A LA FIN 2021, 100 COOPÉRATIVES DANS L'APPROCHE FILIERE

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : SÉCURISER LES ZONES AGRICOLES A FORTE PRODUCTIVITÉ (ZAP) SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir sécurisé 100 000 hectares de terres agricoles.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : 12 000 hectares de terres agricoles sécurisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'hectares de terres agricoles sécurisés	Nombre	0	0	100 000	12 000	- 88 000	150 000	150 000

Source de données : Direction Générale du Développement rural (DGDR)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : L'exécution du projet de création des Zones Agricole à forte Productivité contribue fortement à l'atteinte de cet objectif

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : METTRE EN PLACE NEUF (9) CENTRES D'AFFAIRES ET VINGT ET UN (21) CENTRES DE GROUPEMENT DANS LES BASSINS DE PRODUCTION

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : six (6) centres d'affaires mis en place.
- Résultat annuel N°2 : neuf (9) centres de groupement mis en place.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : un (1) centre d'affaires mis à place.
- Résultat annuel N°2 : aucun centre de groupement mis en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de centres d'affaires mis en place	Nombre	0	0	6	1	- 5	9	9
Nombre de centres de groupement mis en place	Nombre	0	0	12	0	- 12	21	21

Source de données : Direction Générale du Développement rural (DGDR)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 & 2 : L'exécution du PDAR dans la zone nord a permis cette réalisation toutefois les centres de groupages seront inclus dans les centres d'affaires :

D'après le rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR), il ressort qu'en 2021 un centre d'affaires a été réhabilité. Les autres centres d'affaires se feront dans les années à venir. Les missions et les diagnostics ont été réalisés en vue de la réhabilitation et de création des centres d'affaires et des centres de groupage. Les cibles n'ont pas été atteintes compte tenu du retard dans l'exécution budgétaire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : RENFORCER, D'ICI A LA FIN 2021, 100 COOPÉRATIVES DANS L'APPROCHE FILIERE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir renforcé 50 coopératives dans l'approche filière.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : 15 coopératives renforcée dans l'approche filière.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de coopératives renforcées	Nombre	0	0	50	15	- 35	-	-

Source de données : Direction Générale du Développement rural (DGDR)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : Le Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR) a renforcé une quinzaine de coopératives pour le renforcement des capacités de la filière manioc. La cible n'a pas été atteinte par manque de moyens logistiques mais aussi le retard des décaissements de fonds.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.185.1 : Organisation et Encadrement du monde rural	3 694 034 373	966 094 779	2 727 939 594	3 694 034 373	966 094 779	2 727 939 594
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 293 771 343	-	1 293 771 343	1 293 771 343		1 293 771 343
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 000 000	57 900 000	- 22 900 000	35 000 000	57 900 000	- 22 900 000
Titre 4. Dépenses de transfert	84 935 030	72 194 776	12 740 254	84 935 030	72 194 776	12 740 254
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 280 328 000	836 000 003	1 444 327 997	2 280 328 000	836 000 003	1 444 327 997
Titre 6. Autres dépenses		-	-			-
3.185.2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	852 298 992	886 006 000	- 33 707 008	852 298 992	886 006 000	- 33 707 008
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	41 321 345		41 321 345	41 321 345	-	41 321 345
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	11 975 000	3 025 000	15 000 000	11 975 000	3 025 000
Titre 4. Dépenses de transfert	395 977 647	538 031 000	- 142 053 353	395 977 647	538 031 000	- 142 053 353
Titre 5. Dépenses d'investissement	400 000 000	336 000 000	64 000 000	400 000 000	336 000 000	64 000 000
Titre 6. Autres dépenses			-			-
Total pour le programme Développement Rural	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586	4 546 333 365	1 852 100 779	2 694 232 586
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 335 092 688	-	1 335 092 688	1 335 092 688	-	1 335 092 688
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	69 875 000	- 19 875 000	50 000 000	69 875 000	- 19 875 000
Titre 4. Dépenses de transfert	480 912 677	610 225 776	- 129 313 099	480 912 677	610 225 776	- 129 313 099
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 680 328 000	1 172 000 003	1 508 327 997	2 680 328 000	1 172 000 003	1 508 327 997
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 546 333 365 FCFA** en LFR 2021, un montant total estimé à **1 852 100 779 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **2 694 232 586 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à **40,74%** :

- Titre 2. Dépenses de personnel : **1 335 092 688 FCFA** inscrit en LFR 2021, cette masse salariale concerne exclusivement les crédits de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente en gestion centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de **50 000 000 FCFA** inscrit en LFR 2021. Un montant de **69 875 000 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **139,75 %**.
- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de **480 912 677 FCFA** inscrit en LFR 2021, 610 225 776 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **126,89%**.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant total de **2 680 328 000 FCFA** inscrit en loi de finances rectificative 2021, **1 172 000 003 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **43,73 %**.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours l'exercice budgétaire 2021.

Transferts

Pas de transfert de crédits pour l'année 2021.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2021.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	28	28	26	5	3	-2	24
Permanents	28	28	26	5	3	-2	24
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	23	23	23	2	0	0	23
Permanents	23	23	23	2	0	0	23
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	3	3	1	0	-1	2
Permanents	3	3	3	1	0	-1	2
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	54	54	52	8	0	0	49
Main d'œuvre non permanente	4	4	4	0	0	0	4
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	58	58	56	8	3	-4	53

Source de données : Direction Générale du Développement Rural (DGDR)

Explication des évolutions :

La diminution des effectifs s'explique par le départ en retraite de plusieurs agents de catégorie A et B, mais aussi nous avons enregistré un décès d'un agent de catégorie A.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	7	7	9	+2
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	6	4	7	+1
Total pour l'opérateur DAG	13	11	16	+3
Total pour le programme	13	11	16	+3

Source des données : Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Le personnel de l'ADAG est passé de 13 employés en 2019 à 11 employés en 2020, soit une diminution de 15% due au départ volontaire de deux (2) agents.

En 2021, l'effectif est passé à 16 employés avec la mise à disposition par le Ministère de trois (3) agents et le recrutement deux (2) autres agents.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 335 092 688	1 335 092 688	0	0	1 335 092 688	1 335 092 688
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 335 092 688	1 335 092 688	0	0	1 335 092 688	1 335 092 688

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessous concernent la solde permanente et la main-d'œuvre permanente exécutée en gestion centralisée.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	35 000 000	35 000 000	57 900 000	57 900 000	- 22 900 000	- 22 900 000
Opération individualisée 1 : Travaux d'identification des Exploitations impactées dans les zones agricoles à forte Productivité (ZAP).	-	-	30 000 000	30 000 000	- 30 000 000	- 30 000 000
Opération individualisée 2 : Séminaire de sensibilisation et communication sur les mécanismes d'incitations des jeunes à un retour à la terre	31 000 000	31 000 000	24 700 000	24 700 000	6 300 000	6 300 000
Activités : Animation et pilotage des services déconcentrés	4 000 000	4 000 000	3 200 000	3 200 000	800 000	800 000
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	15 000 000	15 000 000	11 975 000	11 975 000	3 025 000	3 025 000
Opération individualisée : Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale.	4 000 000	4 000 000	3 175 000	3 175 000	825 000	825 000
Activités : Animation et pilotage des services déconcentrés	11 000 000	11 000 000	8 800 000	8 800 000	2 200 000	2 200 000
Total des crédits de titre 3	50 000 000	50 000 000	69 875 000	69 875 000	- 19 875 000	- 19 875 000

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Vie Rurale

ACTION*1 : Organisation et Encadrement du monde rural

UO. 3.185.A1.K1 : Encadrement du monde rural. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à **54 700 000 FCFA** pour six (6) dossiers de dépenses :

- SPG Travaux d'identification des Exploitations impactés dans les zones agricoles à forte Productivité (ZAP) : **10 000 000 FCFA** ;
- SPG Travaux d'identification des Exploitations impactés dans les zones agricoles à forte Productivité (ZAP) : **10 000 000 FCFA** ;
- SPG Travaux d'identification des Exploitations impactés dans les zones agricoles à forte Productivité (ZAP) : **10 000 000 FCFA**.
- SPG Séminaire de sensibilisation et communication sur les mécanismes d'incitations des jeunes à un retour à la terre : **8 000 000 FCFA** ;
- SPG Séminaire de sensibilisation et communication sur les mécanismes d'incitations des jeunes à un retour à la terre : **8 400 000 FCFA** ;
- SPG Séminaire de sensibilisation et communication sur les mécanismes d'incitations des jeunes à un retour à la terre : **8 300 000 FCFA**.

ACTION 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

UO. 3.185.A1.K2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux. Dépenses ordonnancées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à **3 175 000 FCFA** pour six (6) dossiers de dépenses :

- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **600 000 FCFA** ;
- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **575 000 FCFA** ;
- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **500 000 FCFA** ;
- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **500 000 FCFA** ;
- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **500 000 FCFA** ;
- Mission relative à la Célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale : **500 000 FCFA**.

BOP A2 - Développement Rural au Niveau Provincial.

ACTION 1 & 2 :

Montant global mis à disposition **12 000 000 FCFA** pour la réalisation de l'activité permanente animation et pilotage des services déconcentrés.

Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
3.185.A2.K1 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique du LITTORAL ESTUAIRE	1 600 000	-
3.185.A2.K2 : Secteur agricole et centre d'appui technique HAUT-OGOOUÉ	1 300 000	-
3.185.A2.K3 : Secteur agricole et centre d'appui technique MOYEN-OGOOUÉ	1 300 000	-
3.185.A2.K4 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique NGOUNIÉ	1 300 000	-
3.185.A2.K5 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique NYANGA	1 300 000	-
3.185.A2.K6 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-IVINDO	1 300 000	-
3.185.A2.K7 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-LOLO	1 300 000	-
3.185.A2.K8 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-MARITIME	1 300 000	-
3.185.A2.K9 : Secteur agricole et centre d'appui technique WOLEU NTEM	1 300 000	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	84 935 030	84 935 030	72 194 776	72 194 776	12 740 254	12 740 254
<i>Cotisation internationale Africa Rice</i>	18 900 000	18 900 000	18 900 000	18 900 000	0	0
<i>Fonds International de Développement Agricole (FIDA)</i>	55 556 030	55 556 030	42 815 776	42 815 776	12 740 254	12 740 254
<i>Cotisation internationale à la Conférence Panafricaine des Coopératives (CPC)</i>	10 479 000	10 479 000	10 479 000	10 479 000	0	0
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	395 977 647	395 977 647	538 031 000	538 031 000	- 142 053 353	- 142 053 353
<i>Subvention opérateur ADAG.</i>	395 977 647	395 977 647	538 031 000	538 031 000	- 142 053 353	- 142 053 353
Total des crédits de titre 4	480 912 677	480 912 677	610 225 776	610 225 776	- 129 313 099	- 129 313 099

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BOP A1 - Vie Rurale

ACTION N°1 : Organisation et encadrement du monde rural.

UO. 3.185.A1.K1 : Encadrement du monde rural. Dépenses ordonnancées et réglées.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021 un montant de **72 194 776 FCFA** a été exécuté pour le paiement des cotisations internationales suivantes :

- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au profit d'Africa RICE : **18 900 000 FCFA** ;
- Décision au titre d'un premier acompte sur la contribution 2021 du Gabon au bénéfice du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) : **42 815 776 FCFA** ;
- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au profit de la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC) : **10 479 000 FCFA**.

BOP A3 - Opérateur-ADAG

ACTION 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Subvention de fonctionnement d'un montant global de **395 977 647 FCFA** inscrit dans la loi de finances rectificative 2021 pour l'opérateur ADAG.

Trois mises à disposition :

- Une première tranche de crédits aux services en autonomie de gestion d'un montant de **53 550 000 FCFA** ;
- Une deuxième tranche de crédits au profit de l'ADAG après la LFR d'une valeur totale de **283 031 000 FCFA** ;
- Une troisième mise à disposition d'une dotation exceptionnelle au profit de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) d'un montant de **201 450 000 FCFA**.

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	2 280 328 000	2 280 328 000	836 000 003	836 000 003	1 444 327 997	1 444 327 997
Projet : Programme de développement agricole rural (PDAR2) – RG	400 000 000	400 000 000	0	0	400 000 000	400 000 000
Projet : Programme de développement agricole et rural (FIDA) – Finex	1 880 328 000	1 880 328 000	836 000 003	836 000 003	1 044 327 997	1 044 327 997
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	400 000 000	400 000 000	336 000 000	336 000 000	64 000 000	64 000 000
Projet : Mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP)	400 000 000	400 000 000	336 000 000	336 000 000	64 000 000	64 000 000
Total des crédits de titre 5	2 680 328 000	2 680 328 000	1 172 000 003	1 172 000 003	1 508 327 997	1 508 327 997

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

ACTION 1 : Organisation et encadrement du monde rural.

Projet de développement agricole et rural (PDAR2)

Objectif général du PDAR2 :

- Réduire la pauvreté en milieu rural par la diversification et l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en facilitant l'accès des groupes cibles aux filières agricoles qui bénéficient de marchés porteurs dans la zone d'intervention.

Objectifs spécifiques du PDAR2 :

- Le développement de filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du projet ;
- Le renforcement des capacités des différents acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles en matière de service d'appui au monde rural.

Crédits ouverts en LFR 2021 : **2 280 328 000 FCFA**.

Montant exécuté **836 000 003 FCFA** dont :

- Décision au titre de la prise en charge du développement agricole et rural d'un montant total de **500 000 003 FCFA** ;
- Mise à disposition au titre de la contrepartie du Gabon au Projet de Développement Agricole et Rural 2^{ème} phase (PDAR2) des crédits d'un montant total de **336 000 000 FCFA**

ACTION 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

UO 3.185.A1.K3 : Projet : Mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP).

Le montant exécuté par l'UO s'élève à **44 103 750 FCFA** au profit des déguerpies des fermes agropastorales des zones de Ntoun I et Matsaba I et II au titre de l'indemnisation.

BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS

OPÉRATEUR : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU GABON (ADAG)

Présentation de l'opérateur

L'Agence de Développement Agricole du Gabon, en abrégé ADAG, est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Ses statuts sont fixés par le Décret n°000136/PR/MAEPG du 20 avril 2018.

L'ADAG est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

Missions de service public :

- réaliser et suivre les programmes de développement agricole et rural sur toute l'étendue du territoire national ;
- assurer l'appui à la conception et à la réalisation de projets agricoles et de modèles d'exploitation innovants rentables et durables ;
- assurer la gestion administrative et financière des aides publiques orientées vers l'appui à la production.

Missions de développement :

- assurer la mobilisation, l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles et la conduite d'actions d'information et promotion de l'offre nationale en matière d'investissement agricole ;
- promouvoir une agriculture entrepreneuriale et durable ;
- procéder à la levée des fonds pour le développement des projets agricoles ;
- répondre à la demande locale et augmenter la disponibilité des semences.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, rédigé et signé en 2021.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'État	395 977 647	538 031 000

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a bénéficié de trois (3) mises à disposition :

- Une première tranche de crédits aux services en autonomie de gestion d'un montant de **53 550 000 FCFA** ;
- Une deuxième tranche de crédits au profit de l'ADAG après la LFR d'une valeur totale de **283 031 000 FCFA** ;
- Une troisième mise à disposition d'une dotation exceptionnelle au profit de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) d'un montant de **201 450 000 FCFA**.

Il est à noter que la contribution financière de l'État réellement consommée est de **245 560 825 FCF** est se répartie de la manière suivante :

- Contribution au financement des emplois de l'opérateur : **130 478 809 FCFA** ;
- Contribution au fonctionnement de l'opérateur : **70 661 803 FCFA** ;
- Contribution aux investissements propres de l'opérateur : **44 420 213 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : **Aménager et layonner 200 hectares volet villageois pour les ZAP de Kango, Andem, Mboukou et Idemba**
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Aménagement et mise en valeur des terres agricoles

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'hectares de terre aménagée	NA	200 ha	0	- 200 ha
Indicateur 2 : Périmètre layonné	NA	80 km	0	- 80 km

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

- Indicateur 1 : En 2021, pas de budget d'investissement alloué à l'opérateur. Toutefois, dans le cadre de l'aménagement des ZAP, un travail de cartographie préalable à l'aménagement proprement dit a été réalisé par un cabinet d'études. Ce travail a abouti à la délimitation de 3 blocs dans la ZAP de Kango pour une superficie totale de 4548,91 ha.
- Indicateur 2 : Dans le cadre de la même étude, les 4548,91 ha correspondent à un linéaire de 79 km.

Objectif 2 : **Créer et sécuriser 5 nouvelles ZAP**

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Aménagement et mise en valeur des terres agricoles

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de missions de prospection réalisées	0	3	0	- 3
Indicateur 2 : Nombre d'hectares attribués	2 000	40 000	0	- 40 000
Indicateur 3 : Nombre de ZAP créées	5	5	0	- 5
Indicateur 4 : Nombre de ZAP sécurisées	5	5	0	- 5

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

- Indicateurs : Des équipes de mission ont été constituées, mais les difficultés d'exécution des crédits en résulte.

Objectif 3 : **Réhabiliter le CIAM (bâtiment administratif ; laboratoire de biotechnologie ; plateau d'essai et de production des semences)**

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Parvenir, d'ici à 2023, à intensifier la sélection et la diffusion des semences améliorées

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux de réhabilitation du laboratoire de biotechnologie	NA	100	0	- 100
Indicateur 2 : Taux de réhabilitation du plateau d'essai et de production des semences	NA	100	0	- 100
Indicateur 3 : Taux de réhabilitation du bâtiment administratif	NA	100	0	- 100

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

- Indicateur 1, 2 & 3 : Pas de budget d'investissement en 2021.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE AGRICOLE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien à la politique agricole du Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire, chargé de la Valorisation de la ruralité s'articule autour des activités qui relèvent du Secrétariat Général, de l'Inspection Générale des services et du Cabinet du Ministre.

Il a pour principales missions :

- La définition des orientations stratégiques ;
- La coordination technique de l'administration générale des services du Ministère.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes de politiques publiques. Ces fonctions sont aujourd'hui portées par des Directions Centrales (Ressources Humaines, Affaires Financières, Affaires Juridiques, Études et Statistiques ; Communication, Systèmes d'Information, Documentation, Publication et Archives).

Le programme Pilotage et Soutien est piloté par le **Secrétaire Général** du Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire, chargé de la Valorisation de la ruralité.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie Ministérielle

L'action "pilotage de la stratégie ministérielle" recouvre les activités du Ministre, de son cabinet et de l'Inspection Générale des Services. Elle consiste à :

- La conception de la stratégie ministérielle en matière de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- L'anticipation des évolutions en matière des politiques et des développements des coopératives ;
- L'application du contrôle de la performance du département.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

L'action "coordination administrative" est pilotée par le Secrétaire Général. Cette action consiste à :

- La coordination de la politique de gestion des ressources humaines, du patrimoine, des systèmes d'information et de la communication ;
- L'orientation, la supervision et la coordination de l'action des programmes du Ministère ;
- L'appui des programmes de politiques publiques à travers les fonctions soutien.

Les services mobilisés sont :

- Le Secrétariat Général ;
- Le Secrétariat Général Adjoint ;
- La Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- La Direction Centrale des Affaires Financières ;
- La Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- La Direction Centrale des Études et Statistiques ;
- La Direction Centrale des Archivages et de la Documentation ;
- La Direction Centrale de la Communication ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- L'École Nationale de Développement Rural (ENDR).

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend l'ensemble de fonctions transversales parmi lesquelles :

- Gestion des Ressources Humaines (DCRH) ;
- Financières (DCAF) ;
- Juridiques (DCAJ) ;

- Études et Statistiques (DCES) ;
- Communication (DCCOM) ;
- Systèmes d'Information (DCSI) ;
- Archives et Documentation (DCAD).

Sur l'ensemble de ces fonctions on note les points forts et les points faibles :

Les points forts

- L'organisation hebdomadaire des séances de travail avec les RPROG de programmes de politiques publiques ;
- Le RPROG s'assure de la bonne gestion et du bon déroulement des actions des programmes ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'Information tient à jour un fichier des besoins informatiques et bureautiques des entités du Ministère en relation avec l'ANINF ;
- Le RPROG favorise les échanges entre les différents responsables de programmes de la mission.

Les points faibles

- La Fonction Soutien n'est pas constituée dans les faits en conformité avec les textes organiques existants (le décret n°0334 /PR/MAEPDR du 30 juin 2010 portant attributions et réorganisation du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural). Plusieurs services « Soutien » ne sont pas opérationnels bien qu'existant dans l'organigramme ;
- Les fonctions soutien (DCAF, DCSI, DCCOM, DCAJ, DCSE, DCAD) sont peu fournies en ressources humaines (postes vacants) et en équipements (réfection des bureaux, fournitures informatiques et ameublement.)

ENJEUX

- Enjeu 1 : Faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère.
- Enjeu 2 : Développer la coordination des activités de l'ensemble des programmes et l'articulation entre l'administration et le niveau politique.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

OBJECTIF N°2 : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE

OBJECTIF N°3 : PARVENIR A OPTIMISER L'OFFRE DE FORMATION AGRICOLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir mis en place trois (3) outils GRH au sein du ministère (les fiches de poste, les référentiels de métiers du secteur et les plans de formation).

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucun outils GRH mis en place au sein du ministère.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage d'agents du programme soutien dotés d'une fiche de poste renseignée et validée	%	NA	0	70%	0	- 70%	100%	NA
Taux d'avancement dans l'élaboration des référentiels de métiers du secteur	%	NA	0	75%	0	- 75%	100%	NA
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation pluriannuel du Ministère	%	NA	0	100%	0	- 100%	NA	NA

Source de données : Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : Les résultats de cet objectif n'ont pas encore été atteints en raison des réformes en cours au niveau du Ministère de la Fonction Publique qui est la tutelle des Directions Centrales des Ressources Humaines.

Cet objectif stratégique a été reporté dans le PAP 2022 du fait de sa transversalité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir organisé quatre (4) revues des objectifs au sein du ministère ;
- Résultat annuel N°2 : avoir organisé quatre (4) dialogues de gestion ;
- Résultat annuel N°3 : avoir exécuté le budget à un taux supérieur ou égal à 70% ;
- Résultat annuel N°4 : avoir maintenu la fréquence des rejets de dossiers de dépenses à un taux inférieur ou égal à 10%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : quatre (4) revues des objectifs ont été organisés au sein du ministère ;
- Résultat annuel N°2 : quatre (4) dialogues de gestion ont été organisés ;
- Résultat annuel N°3 : le taux moyen d'exécution budgétaire a été de 90% ;
- Résultat attendu N°4 : le taux moyen de rejet des dossiers de dépenses a été inférieur à 50%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de revues des objectifs organisés au sein du ministère	Nombre	NA	-	4	4	0	4	4
Nombre de dialogues de gestion organisés	Nombre	NA	-	4	4	0	4	4

Taux moyen d'exécution budgétaire	%	NA	-	≥ 80%	≥ 90%	+10%	≥ 90%	≥ 90%
Le taux moyen de rejet des dossiers des dépenses du Ministère	%	NA	-	≤50%	≤50%	0	≤50%	≤50%

Source de données : Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : quatre (4) revues d'objectifs ont été organisées tous les trois (3) mois.
- Résultat annuel 2 : quatre (4) dialogues de gestion ont été organisés entre le Ministre et les Responsables des Programmes (RPROG) et entre RPROG et RUO.
- Résultat annuel 3 : le taux moyen d'exécution budgétaire a été supérieur à 90%.
- Résultat annuel 4 : le taux moyen de rejet de dossiers a été ≤50% grâce aux renforcements des capacités des RUO et au système de contrôle mise en place à la Direction Centrale des Affaires Financières avant leur transfert chez le Contrôleur Budgétaire.

Dans le PAP 2022, l'objectif stratégique a été maintenu.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PARVENIR A OPTIMISER L'OFFRE DE FORMATION AGRICOLE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : avoir aménagé et équipé vingt-cinq (25) structures

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucune structure aménagé et équipé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la l'optimisation de l'offre de formation agricole	%	25	-	25			NA	NA

Source de données : Secrétariat Général

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : aucune structure aménagé et équipé, toutefois, trois structures (Lycée agricole de Lébamba, lycée agricole de Bongoville, ENDR) sont en cours de réhabilitation et d'équipement par les entreprises retenues lors des appels d'offres et par les appuis des projets PAPG1 et PDAR 2 plus précisément pour le cas de l'École Nationale de Développement Rural (ENDR) à Oyem.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c) – (d)
3.192.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	134 039 578	80 998 912	53 040 666	134 039 578	80 998 912	53 040 666
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	32 790 938	-	32 790 938	32 790 938	-	32 790 938
Titre 3. Dépenses de biens et services	101 248 640	80 998 912	20 249 728	101 248 640	80 998 912	20 249 728
Titre 4. Dépenses de transfert	-		-		-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-			-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
3.192.2 : Coordination administrative	2 329 785 874	31 690 000	2 298 095 874	2 329 785 874	31 690 000	2 298 095 874
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 281 034 514		2 281 034 514	2 281 034 514	-	2 281 034 514
Titre 3. Dépenses de biens et services	48 751 360	31 690 000	17 061 360	48 751 360	31 690 000	17 061 360
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-		-		-	-
Titre 6. Autres dépenses			-			-
Total pour le programme Pilotage et soutien à la politique agricole	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540	2 463 825 452	112 688 912	2 351 136 540
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 313 825 452	-	2 313 825 452	2 313 825 452	-	2 313 825 452
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	112 688 912	37 311 088	150 000 000	112 688 912	37 311 088
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source de données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **2 436 675 452 FCFA** en LFR 2021, un montant total estimé à **289 138 428 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **2 147 537 024 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à **4,57%**.

- Titre 2. Dépenses de personnel : un montant total de **2 313 825 452 FCFA** a été inscrit en loi de finances rectificative 2021, ainsi les charges du personnel présentent un taux d'exécution nul et s'explique par la non-exécution des crédits de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente par les différents programmes.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de **150 000 000 FCFA** inscrit en loi de finances rectificative 2021, **112 688 912 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **75,13 %** avec un écart de l'ordre de **37 311 088 FCFA**.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours l'exercice budgétaire 2021.

Transferts

Pas de transfert de crédits pour l'année 2021.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2021.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	201	67	67	3	0	-3	64
Permanents	201	67	67	0	0	-3	64
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	50	45	45	0	0	0	45
Permanents	50	45	45	0	0	0	45
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	13	11	11	0	0	0	11
Permanents	13	11	11	0	0	0	11
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	264	123	123	3	0	-3	120
Main d'œuvre non permanente	69	70	70	2	0	-2	68
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	333	193	193	5	0	-5	188

Explication des évolutions :

- Trois (3) agents de catégorie A et deux (2) agents de la main d'œuvre non permanente ont été admis à la retraite.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Pas d'opérateur rattaché au programme Pilotage et Soutien à la politique agricole.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ÉCARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 313 825 452	2 313 825 452	0	0	2 313 825 452	2 313 825 452
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 313 825 452	2 313 825 452	0	0	2 313 825 452	2 313 825 452

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessous concernent la solde permanente et la main-d'œuvre permanente exécutée en gestion centralisée.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.192.1 - Pilotage de la stratégie ministérielle	101 248 640	101 248 640	80 998 912	80 998 912	20 249 728	20 249 728
Activités : gestion du patrimoine mobilier, immobilier et communication externe	101 248 640	101 248 640	80 998 912	80 998 912	20 249 728	20 249 728
3.192.2 - Coordination Administrative	48 751 360	48 751 360	48 751 360	48 751 360	17 061 360	17 061 360
Activités : Coordination de l'action de l'administration	48 751 360	48 751 360	31 690 000	31 690 000	17 061 360	17 061 360
Total des crédits de titre 3	150 000 000	150 000 000	112 688 912	112 688 912	37 311 088	37 311 088

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Pilotage

ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

UO. 3.192.A1.K1 - Cabinet. Dépenses ordonnancées et réglées.

Un montant global de **75 998 912 FCFA** a été exécuté par l'UO pour neuf (9) dossiers de dépenses correspondants à :

- Carburant pour véhicules de fonctions : **3 000 000 FCFA** ;
- Carburant pour véhicules de fonction : **3 000 000 FCFA** ;
- Fournitures de bureau divers : **1 270 000 FCFA** ;
- Fournitures de bureaux : **3 999 936 FCFA** ;
- Fournitures de bureaux divers : **1 728 986 FCFA** ;
- Fournitures informatiques : **2 999 990 FCFA** ;
- Régie d'avances pour la prise en charge des dépenses liées à la concertation nationale qui s'est tenue du 05 au 08 juillet à Libreville : **20 000 000 FCFA** ;
- Régie d'avances pour la prise en charge des dépenses liées à la concertation nationale qui s'est tenue du 05 au 08 juillet à Libreville : **20 000 000 FCFA** ;

- Régie d'avances pour la prise en charge des dépenses liées à la concertation nationale qui s'est tenue du 05 au 08 juillet à Libreville : **20 000 000 FCFA**.

UO. 3.192.A1.K2 - Inspection des services. Dépenses ordonnancées et réglées.

Un montant global de **5 000 000 FCFA** a été exécuté par l'UO pour deux (2) dossiers de dépenses correspondants à :

- Frais de déplacements hors du Gabon pour le 3^{ème} sommet du partenariat Turquie-Afrique : **2 178 500 FCFA** ;
- Frais de missions hors du Gabon pour le 3^{ème} sommet du partenariat Turquie-Afrique : **2 821 500 FCFA**.

BOP A2 - Coordination Administrative.

ACTION 2 : Coordination Administrative

UO. 3.192.A2.K1 - Administration Générale. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant exécuté dans l'UO s'élève à **13 000 000 FCFA** relatif à cinq (5) dossiers de dépenses et se décline ainsi qu'il suit :

- Carburant pour véhicules divers : **6 000 000 FCFA** ;
- Fournitures informatiques : **1 500 000 FCFA** ;
- Recharges téléphoniques : **3 000 000 FCFA** ;
- Fournitures informatiques : **500 000 FCFA** ;
- Fournitures de bureaux : **2 000 000 FCFA**.

UO. 3.192.A2.K2 - Fonctions Supports. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant exécuté dans l'UO s'élève à **15 690 000 FCFA** relatif à douze (12) dossiers de dépenses se décline ainsi qu'il suit :

- Renforcement des capacités des RPROG, RBOP ET RUO : **4 000 000 FCFA** ;
- Séminaire de Renforcement des Capacités des Agents de la DCRH : **4 800 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et Vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère : **690 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère : **600 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère : **690 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère : **600 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère : **600 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents du Ministère (Haut-Ogooué) : **805 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère (Haut-Ogooué) : **700 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère (Haut-Ogooué) : **700 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère (Haut-Ogooué) : **700 000 FCFA** ;
- Mission de contrôle du domaine foncier et vérification de la situation des cotisations CNSS des agents de la MONP du Ministère (Haut-Ogooué) : **805 000 FCFA**.

UO. 3.192.A2.K3 - École Nationale du Développement Rural.

- Mise à disposition de la première tranche de crédits pour l'exercice 2021 pour l'UO s'élève à **3 000 000 FCFA**.